

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY



THE SELIGMAN LIBRARY OF ECONOMICS

PURCHASED BY THE UNIVERSITY

1929

FÉDÉRATION BRITANNIQUE, CONTINENTALE ET GÉNÉRALE

ÉTUDE

SUR LE

SALAIRE DU TRAVAIL FÉMININ

A PARIS

PAR

Mme CAROLINE DE BARRAU

(Extrait des ACTES DU CONGRÈS DE GENÈVE)

NEUCHATEL

BUREAU DU BULLETIN CONTINENTAL

5, rue du Seyon, 5

FÉDÉRATION BRITANNIQUE, CONTINENTALE ET GÉNÉRALE

ÉTUDE

SUR LE

SALAIRE DU TRAVAIL FÉMININ

A PARIS

PAR

Mme CAROLINE DE BARRAU

(Extrait des ACTES DU CONGRÈS DE GENÈVE)

NEUCHATEL

BUREAU DU BULLETIN CONTINENTAL

5, rue du Seyon, 5

Seligman
18775w1
B278

NEUCHATEL. — IMPRIMERIE DE JAMES ATTINGER.

ÉTUDE

SUR LE

SALAIRE DU TRAVAIL FÉMININ

A PARIS



I

Etat des salaires.

La question du salaire des femmes, dans toutes les industries où elles ont une part, et notamment dans les industries parisiennes, est de celles où se rencontrent tant de difficultés que l'on ne saurait l'aborder sans hésitation; si l'on ose, malgré tout, s'y risquer, c'est par l'espérance de faire naître chez d'autres, encore inattentifs à ce qu'elle a de poignant, le désir d'en sonder les douloureux secrets. Cette question se complique de détails dont chacun pris à part semble d'une importance majeure, de sorte que l'on est tenté d'accorder plus de valeur tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là. Elle est surtout rendue confuse par des documents de sources diverses, qui, bien que fondés

sur des preuves de fait, c'est-à-dire sur des statistiques établies de bonne foi ou sur des enquêtes consciencieuses, au lieu d'aboutir aux mêmes résultats, donnent des conclusions contraires entre elles. En présence de témoignages contradictoires, le lecteur, qui les a interrogés avec le dessein de s'éclairer, demeure dans une grande perplexité. Qui a tort? Qui a raison? Le problème à résoudre est devenu plus obscur que jamais. En effet, l'étude des documents laisse entière la question de savoir si la femme qui a besoin de son travail pour vivre et *qui veut sincèrement* travailler, obtient, en général, étant donné ce qu'elle est, ce qu'elle peut, et l'état actuel des choses, un salaire rémunérateur : — car, des documents à consulter sur cette question, les uns disent oui, les autres disent non.

Ces documents si difficiles à concilier sont, d'une part :

1° L'Enquête faite par la Chambre de commerce de Paris sur l'état de l'industrie parisienne, 1860-1864 ;

2° La Statistique de la France, 1873-1876 ;

De l'autre :

Les recherches faites par les Commissions ouvrières à l'occasion du Congrès de 1876, dont les séances et les rapports ont été publiés [1].

Entre deux viennent se placer les travaux d'autorités telles que MM. Jules Simon, Leroy-Beaulieu, etc.

Il faut avoir comparé les documents que nous venons de citer pour se rendre compte des difficultés que l'on éprouve, lorsque l'on entreprend de se faire une idée précise de la situation des ouvrières de l'industrie parisienne. Nous avons essayé d'exposer dans un tableau général ci-joint l'ensemble des résultats que donnent ces divers documents, quant aux salaires, dans les branches principales du travail féminin.

[1] Sandoz et Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris.

Nous examinerons d'abord ce tableau.

Le premier document officiel qui y soit analysé, c'est l'Enquête faite de 1860 à 1864 sur l'industrie parisienne par le tribunal de commerce de la Seine.

La première colonne du tableau indique les « professions », la seconde colonne indique le salaire habituel *du plus grand nombre* des ouvrières employées dans les industries recensées et correspondant aux professions portées à la première colonne. Ce salaire indiqué est loin d'être toujours atteint, et, si quelquefois il est dépassé, c'est par un petit nombre d'ouvrières d'élite. Les deux colonnes suivantes n'ont pas besoin de commentaires. Il est cependant à propos de faire remarquer que le chômage existe dans un grand nombre d'industries et dans la plupart des professions attribuées aux femmes. Il est vrai que sur 101,171 industriels recensés (en 1860)[1], 64,815 ont assuré ne pas souffrir de chômage, tandis que 36,356 ont déclaré subir un chômage qui varie, suivant les industries, de trois à six mois. Certains industriels dissimulent, paraît-il, le chômage dont leurs affaires sont frappées, parce qu'ils se croient intéressés à le cacher[2]. Les professions d'ailleurs les plus habituelles aux femmes sont les plus sujettes au chômage ; telles sont : la couture, et, plus ou moins, tous les travaux d'aiguille ; les travaux de luxe, les fleurs artificielles, les modes, etc. ; or, cette question du chômage n'est pas intervenue dans la fixation des salaires indiqués par l'Enquête. En tout calcul sur ce que peut gagner par an une ouvrière, il faudrait donc tenir compte des jours fériés et d'un chômage dont la durée varie suivant les professions. Le tableau indique simplement le salaire tel qu'il est gagné.

Le second document cité au tableau est la *Statistique de la France pour 1873*, publiée en 1876. On y verra que

[1] Voir Enquête, page XXXIX.
[2] Voyez Leroy-Beaulieu, *Le Travail des femmes au dix-neuvième siècle.*

les salaires ont généralement augmenté depuis 1853: en comparant avec les chiffres donnés par l'Enquête les salaires de 1873, on verra que l'augmentation a continué de 1864 à 1873 dans la plupart des professions, mais que les salaires ordinaires des *travaux d'aiguille*, par exemple les salaires des corsetières, couturières, lingères, etc., *sont restés stationnaires*. On y remarquera aussi qu'en 1873 ces salaires, qui, d'après la Statistique de la France, sont de 2 francs, sont encore inférieurs à la moyenne générale de 1864 qui, d'après l'Enquête, était de 2 fr. 14; et qu'ils sont, à plus forte raison, inférieurs à la moyenne donnée par la Statistique, qui est de 2 fr. 78.

C'est que, eu égard au salaire effectif, rien n'est plus faux en matière de salaires qu'une moyenne générale.

Les auteurs cités [1] au tableau dans les colonnes suivantes l'ont parfaitement établi, et la justesse de leurs raisonnements ne laisse aucun doute. Bien qu'un certain nombre d'ouvrières gagnent des salaires supérieurs à deux francs et bien que par l'appoint qu'elles apportent à la masse des salaires, elles élèvent la moyenne générale au-dessus de deux francs, il n'en est pas moins vrai que plus de la moitié des ouvrières, même des ouvrières recensées, gagnent moins de deux francs, ou deux francs au plus; et cela d'après les documents officiels eux-mêmes. Les moyennes générales données par les statistiques sont fausses, non-seulement parce qu'elles sont des moyennes, et que, dans une même industrie, certaines ouvrières reçoivent plus que la moyenne, tandis que d'autres reçoivent moins: mais une autre cause les vicie : pour obtenir une moyenne générale que l'on voudrait appliquer à tous les

[1] Voyez Leroy-Beaulieu, ouvrage cité, p. 104 et 105. — Jules Simon (l'*Ouvrière*, édition de 1876) constate que l'avilissement des salaires par suite de la concurrence et de l'organisation du commerce en gros, a réduit les salaires ordinaires à un taux bien inférieur à la moyenne de l'Enquête et qui atteint tout au plus 1 fr. 25 pour douze heures de travail et pour la grande majorité des ouvrières parisiennes (p. 236 et 282).

membres de la population féminine laborieuse, on a confondu non-seulement des salaires inégaux quant à une même industrie, mais des branches d'industries et des industries très-différentes dont les salaires sont aussi très-inégaux.

Il suffit, pour le démontrer, d'aller à l'origine de l'erreur commise par l'Enquête de 1860, lorsqu'elle porte à 2 fr. 14 la moyenne générale des salaires, et de se convaincre de cette erreur en recherchant par quels procédés cette moyenne a été obtenue. C'est ce que nous allons essayer de faire.

L'Enquête, qui a classé les industries parisiennes en dix groupes principaux, a constaté que les industries qui emploient le plus d'ouvrières sont celles comprises par elle au groupe des *industries du vêtement*[1] et au groupe des *fils et tissus*[2]. Le groupe des industries du vêtement est représenté au tableau comparatif que nous avons dressé, par les professions de couturières, lingères, ouvrières employées par les cordonniers, ouvrières employées par les tailleurs (giletières et culottières), corsetières, modistes, etc. Les ouvrières des industries des fils et tissus sont indiquées au tableau sous cette désignation générale.

Nous nous occuperons d'abord du groupe des industries du vêtement. L'Enquête a recensé pour ce seul groupe 47,477 ouvrières. Les professions qui, d'après l'Enquête, comptent dans ce groupe le plus grand nombre d'ouvrières sont celles de couturières et de lingères, celles des femmes employées par les tailleurs et des femmes employées par les cordonniers; ces ouvrières forment ensemble, sur le total de 47,477, le nombre de 22,799, dont les salaires habituels (c'est-à-dire les salaires des plus nombreuses) sont de 1 fr. 50 à 2 fr. *au plus*, et non de

[1] 47,477 ouvrières recensées par l'Enquête.
[2] 15,637 ouvrières recensées par l'Enquête.

2 fr. 14. En outre, si l'on considère non plus les salaires dans telle ou telle branche du groupe. mais les salaires de ces 47,477 femmes prises tout ensemble. on trouve, d'après le détail même des chiffres donnés par l'Enquête, que 17,513 gagnent beaucoup moins : elles reçoivent de 50 c. à 1 fr. 75 : les plus nombreuses gagnent 1 fr. 50 ; et 11,000 seulement 2 fr. Ce qui fait 28.513 ouvrières sur 47,477, c'est-à-dire beaucoup plus de la moitié. qui gagnent moins de 2 fr., ou 2 fr. au plus[1]. Nous sommes loin. on le voit, de la moyenne de 2 fr. 14.

Le groupe d'industries qui, après le groupe du vêtement, compte le plus d'ouvrières, est celui des *fils et tissus.*

Les salaires de ce groupe, dans lequel on a recensé 15,637 ouvrières, se décomposent de la manière suivante : 10,812 ouvrières gagnent des salaires de 2 fr. ou *inférieurs* à 2 fr. ; 4,825 ouvrières gagnent plus de 2 fr.

Ouvrières recevant *moins* de 2 fr.		Ouvrières recevant 2 fr.		Ouvrières recevant *plus* de 2 fr.	
Salaires.	Nombre.	Salaires.	Nombre.	Salaires.	Nombre.
Fr. c.		Fr.		Fr. c.	
0 50	74	2 —	3.485	2 25	950
0 75	213			2 50	2.056
1 —	609			2 75	260
1 25	1.906			3 —	1.058
1 50	3.297			3 25	42
1 75	1.228			3 50	185
				4 —	224
				4 50	16
				5 —	30
				6 —	3
				10 —	1
	7.327		3.485		4.825

Totaux, 10,812 femmes gagnant *moins* de 2 fr. ou 2 fr. au plus ; et 4,825 gagnant plus de 2 fr.

[1] Voir Enquête : Tableau du groupe des Industries du Vêtement, page 325.

En présence de ces chiffres et de ceux que nous avons donnés en examinant le groupe du vêtement[1], il n'est pas difficile de se rendre compte de la méthode par laquelle la moyenne erronée a été obtenue, et c'est cette erreur que met complétement en relief le tableau récapitulatif dressé par l'Enquête elle-même, en vue, non plus de classer les industries, mais de faire le dénombrement des femmes *recensées* pour établir la moyenne générale des salaires.

Dans ce tableau, les commissaires de l'Enquête ont compris les filles au-dessous de seize ans qui gagnent un salaire, ce qui a grossi de 900 le chiffre total et porté le nombre des ouvrières recensées de 105,410 à 106,310. Sur ce nombre, les salaires varient de 50 centimes à 10 fr. par jour. L'Enquête divise ce tableau en trois sections.

La première comprend les salaires de 1 fr. 25 et au-dessous.

La deuxième » » de 1 fr. 50 à 4 fr.

La troisième » » de 4 fr. à 10 fr.

Voici le détail de chacune de ces sections :

				Fr.	c.
1re section.	1.176	femmes	gagnant	0	50
	2.429	»	»	0	75
	6.505	»	»	1	—
	7.093	»	»	1	25
Total :	17.203.				
2e section.	16,722	femmes	gagnant	1	50
	7,644	»	»	1	75
	24,810	»	»	2	—
	7,723	»	»	2	25
	17,873	»	»	2	50
	2.055	»	»	2	75
	7.588	»	»	3	—
	411	»	»	3	25
	2,250	»	»	3	50
	1,264	»	»	4	—
Total :	88.340.				

[1] Voir Enquête pour l'année 1860 au tableau général des salaires par groupes d'industrie et au Tableau du groupe des Industries des Fils et Tissus, page 409; là se trouvent les chiffres cités par nous.

3e section.	278 femmes gagnant	4 50		
	270 »	»	5 —	
	146 »	»	6 —	
	73 »	»	7 —	à 10 —
Total :	767.			

Les rédacteurs de l'Enquête ont eux-mêmes expliqué comment de cet ensemble ils avaient tiré la moyenne générale de 2 fr. 14.

« Parmi les ouvrières de la première section. nous disent-ils, un grand nombre est nourri, blanchi et couché. Ce nombre est accusé par les constatations de l'Enquête n'être pas moindre de 11.340. Nous avons cru, pour plus d'exactitude. devoir retrancher les chiffres composant toute la première section des éléments devant servir à l'établissement de la moyenne de la journée gagnée par les femmes; c'est comme faussant également cette moyenne, au point de vue opposé. que nous avons éliminé les 767 ouvrières de la troisième section, rémunérées comme directrices d'atelier ou comme employées à un travail exceptionnellement avantageux. La deuxième section nous servira donc exclusivement de base pour l'appréciation du salaire des femmes occupées dans l'industrie de Paris. Cette section se compose de 88.340 ouvrières payées de 1 fr. 50 à 4 fr. C'est dans les groupes des *vêtements* et des *fils et tissus* que se trouve la plus grande quantité des ouvrières recensées : *Le salaire moyen des femmes est de 2 fr. 14 par jour*[1]. »

Pour établir cette moyenne de 2 fr. 14. l'Enquête écarte d'abord toutes les ouvrières de la première section : elle explique que 11.340 de celles-ci sont nourries. Cependant, en tenant compte de ce fait et en déduisant 11,340 du nombre des 17,203 femmes comprises dans la première section, il reste encore 5,863 femmes qui auraient dû être

[1] Enquête pour 1860, page XXXVII.

portées dans le groupe suivant, dont les salaires ont seuls été admis à fournir la moyenne.

Si, à notre tour, nous servant des chiffres mêmes fournis par l'Enquête, nous cherchons le *taux effectif* de la majeure partie des salaires, voici ce que nous trouvons, en divisant le nombre total que l'on nous donne dans l'Enquête en deux sections : 1° la section des ouvrières qui gagnent *moins* de 2 fr. ou 2 fr. *au plus ;* 2° la section des ouvrières qui gagnent plus de 2 fr. Ce calcul donnera, les 11,340 femmes nourries étant éliminées du premier groupe de 17,203, ainsi que le veut l'Enquête :

Pour le 1er groupe,	5.863	femmes gagnant	1 fr. à 1 fr. 25.
Pour le 2e groupe.	16.722	» »	1 fr. 50.
» » »	7.644	» »	1 fr. 75.
Total :	30,229	femmes gagnant *moins* de 2 fr.	

A ces 30,229 femmes gagnant *moins* de 2 fr., si l'on ajoute le nombre de 24,810 femmes du second groupe gagnant 2 fr., on trouve le chiffre de 55,039, duquel il résulte que, sur l'ensemble des ouvrières, en décomptant même les moins payées de la première section qui sont, paraît-il, nourries par leurs patrons, il reste encore, d'après l'Enquête même. 55.039 femmes gagnant *moins* de 2 fr. ou 2 fr. au plus, tandis que le nombre des femmes gagnant la moyenne fixée par l'Enquête ne s'élève qu'à 39,931, même en y comprenant les 767 femmes gagnant des salaires exceptionnellement élevés et qui avaient pour cette raison été écartées. Il résulte de ces faits que plus des cinq neuvièmes des ouvrières recensées ne gagnent pas la moyenne de 2 fr. 14 ; 42 pour cent seulement gagnent cette moyenne. ou davantage : tandis que 58 pour cent gagnent moins ou beaucoup moins que la prétendue moyenne[1].

Si l'on a bien voulu suivre jusqu'ici les chiffres relevés

[1] Voyez Leroy-Beaulieu, chiffre cité au tableau.

par nous sur les tableaux de l'Enquête, on a déjà compris comment cette moyenne a été obtenue et comment elle induit en erreur. Des salaires nombreux et très-peu élevés ont été additionnés avec des salaires moins nombreux et relativement très-élevés; il en est résulté une moyenne qui peut économiquement conduire à connaître d'une façon abstraite l'état général des industries recensées : mais cette moyenne est une pure fiction en pratique, quant à la réalité des faits et quant à la masse des ouvrières qui ne la touchent point.

Des objections également bien fondées peuvent être faites à la moyenne fixée par la *Statistique de la France*. Si les salaires ont augmenté, ce ne sont pas ceux des professions les plus nombreuses : couturières, lingères et corsetières. Si le salaire moyen s'est élevé, cette élévation n'a profité en rien à ces professions, et, en conséquence, la moyenne que l'on nous donne est inexacte en ce qui les concerne. Elle est même de nature à induire en une grosse erreur; car on serait tenté de croire que les salaires les plus nombreux atteignent la moyenne déclarée, et nous avons vu qu'il n'en est rien[1]. Les salaires les plus nombreux sont beaucoup au-dessous, et c'est ce qu'on se propose de démontrer plus amplement dans les pages suivantes.

Avant d'aller plus loin, remarquons que l'examen succinct des deux documents nous met déjà en possession de quatre faits :

1° Parmi les ouvrières recensées, le groupe le plus nombreux est celui des travaux d'aiguille :

2° Le salaire HABITUEL des ouvrières *occupées aux travaux d'aiguille* ne s'est pas sensiblement accru de 1864 à 1873, même d'après les documents officiels :

[1] Il faut toujours avoir présent à la mémoire que les deux groupes les plus nombreux, d'après l'Enquête, sont celui du vêtement (plus de 47,000) et celui des fils et des tissus (plus de 15,000), et que dans ces deux groupes, de beaucoup le plus grand nombre gagne moins de 2 fr. ou 2 fr. au plus.

3° Ce salaire est beaucoup au-dessous des moyennes générales fournies par les documents officiels.

4° Les moyennes officielles de 2 fr. 14 et de 2 fr. 78 sont encore trop fortes, relativement au salaire habituel des ouvrières parisiennes dans la plupart des professions.

L'examen des renseignements recueillis par les recherches NON officielles ne fera que fortifier ces quatre assertions; mais déjà après l'examen des seuls documents officiels, il faut se résigner à être moins satisfait des résultats obtenus qu'il n'était permis de l'espérer au premier aperçu.

M. Leroy-Beaulieu, cité à la suite du tableau d'ensemble que nous avons dressé, analyse dans les travaux remarquables qu'il a publiés les renseignements fournis par l'Enquête de la Chambre de commerce, et, après en avoir fait un exposé complet, dont les conclusions tendent en général aux mêmes résultats que les nôtres, il reprend, au point de vue d'une autre division, la classification des ouvrières des industries de Paris. Il divise ces ouvrières en cinq groupes[1]. En premier lieu, l'auteur place le groupe des blanchisseuses, auxquelles il joint les femmes employées chez les teinturiers, chez les dégraisseurs et chez les repasseurs. Ces femmes sont bien payées, eu égard au salaire du plus grand nombre; elles gagnent de 2 à 3 fr. et sont au nombre d'au moins 12.000. Les professions qui composent ce groupe sont peu sujettes au chômage et les femmes qui y sont employées peuvent s'estimer parmi les mieux traitées de l'industrie parisienne.

Le quatrième groupe, celui des ouvrières employées aux articles de luxe, est aussi privilégié; ce groupe comprend les ouvrières en bijouterie, employées aux instruments de musique et de précision, les fleuristes, les modistes, les plumassières, les brodeuses au passé et dans

[1] Nous avons reproduit cette division au tableau.

la chasublerie, etc.: les ouvrières de ces divers métiers sont au nombre d'environ 15,000 et gagnent généralement de 2 fr. 50 à 3 fr., souvent même davantage si elles sont habiles.

Hors ces deux groupes, relativement favorisés, il n'y a pas lieu de se féliciter des renseignements que M. Leroy-Beaulieu croit pouvoir donner. Le troisième groupe, par exemple, se compose des demoiselles de boutiques et de magasins, et des servantes employées dans ces magasins. Ce groupe, très-nombreux, gagne environ 2 fr. 50 par jour; mais ces employées, sauf celles qui se considèrent comme de simples servantes, sont tenues à un certain luxe de toilette et dépensent, pour leurs vêtements seulement, il est permis de le supposer, à peu près tout ce qu'elles peuvent gagner. Leur situation matérielle, en conséquence, ne peut être que fort gênée, et la condition morale qui leur est faite au milieu des riches magasins, du luxe qui s'y déploie et de la foule brillante qui les fréquente, ne peut qu'inspirer bien des doutes et bien des inquiétudes.

Le groupe inscrit au quatrième rang sur le tableau se compose des milliers de pauvres ouvrières occupées aux métiers les plus mal rétribués: ce sont les employées dans les fabriques de produits chimiques, d'allumettes, chez les artificiers, chez les fabricants de chandelles, de veilleuses et de mèches, de gélatine ou de colle, dans l'industrie du caoutchouc, chez les épurateurs d'huiles et de graisses, chez les filateurs et retordeurs de coton, les fabricants de ouate, les tisseuses de châles, etc. Dans la plupart de ces métiers, le salaire habituel de l'ouvrière ne dépasse pas 1 fr. 25 à 1 fr. 40, et souvent 1 fr. Les femmes qui travaillent aux ouvrages de sparterie, à la bimbeloterie, celles qui sont trieuses et laveuses de chiffons, sont aussi des indigentes: elles gagnent 1 fr. et 1 fr. 50; tel est aussi le salaire des femmes employées à enle-

ver les ordures dans les rues et à curer les égouts, etc. M. Leroy-Beaulieu estime que le nombre des ouvrières, d'ailleurs certainement ignorantes et incapables, si mal rétribuées dans tous ces métiers rebutants, est de 15,000 au moins.

C'est à dessein que l'on a réservé pour le dernier le groupe le plus considérable, celui des ouvrières occupées aux travaux d'aiguille. Dans ce groupe se trouvent à la fois les salaires les plus élevés et les plus misérables. Quelques milliers d'ouvrières d'élite[1] dans les travaux d'aiguille gagnent de 3 à 6 fr. et peut-être davantage; ce sont les ouvrières habiles qui font des travaux de luxe recherchés par les grands magasins; elles inventent, créent des modèles et doivent à leurs talents d'atteindre à ces salaires élevés. Mais dans ce groupe on rencontre aussi les salaires les plus faibles, au-dessous même de ceux du groupe précédent, et les salaires inférieurs y sont en immense majorité[2]. La raison en est simple : le nombre des femmes qui ont besoin de travailler et qui n'ont reçu aucune espèce d'éducation professionnelle, est très-considérable; ce nombre ne peut s'évaluer que par approximation, et il dépasse de beaucoup le nombre de celles qui ont appris un métier. On nous dit : « Toute femme occupée de la couture et qui sait son métier doit pouvoir se tirer d'affaire : » nous y consentons; oui, elle se tirerait d'affaire, *si elle savait son métier*[3]; mais toutes les femmes qui cou-

[1] Une pour cent, d'après Leroy-Beaulieu (ouvrage cité, page 111).

[2] « Une bonne ouvrière parisienne est jusqu'à un certain point un artiste :... elle refuse de l'ouvrage et les autres en demandent. Les salaires se sont élevés dans presque toutes les industries, et dans la couture les ouvrières d'une habileté extraordinaire ont seules profité de cette amélioration, tandis que la concurrence, la nouvelle organisation du commerce en gros et la vulgarisation de la machine à coudre ont maintenu et probablement augmenté l'avilissement de la main-d'œuvre dans les ouvrages courants.» (Jules Simon, pages 236 et 237.) « *Les causes qui ont amené cette dépréciation continuant à agir, on ne saurait prévoir à quel taux le mouvement de baisse s'arrêtera.*» (Jules Simon, ouvrage cité, page 282.)

[3] Et si toutes les femmes qui font de la couture leur gagne-pain savaient

sent savent-elles leur métier? Est-ce qu'elles savent un métier quelconque? Ne prennent-elles pas la couture parce qu'elles n'en savent aucun? Et combien y a-t-il d'ailleurs de femmes devant travailler pour vivre qui aient appris un métier, qui y aient été instruites et dont il soit possible de dire *qu'elles savent un métier?*

Cette question est la vraie question, la question fondamentale, la question qui prime toutes les autres. Toute femme qui ne peut pas entrer dans quelqu'une des professions rebutantes, citées au quatrième groupe et *qui ne sait aucun métier* se met à la couture, et avec quelles chances de succès! Ce fait que la couture est la ressource dernière de toute ouvrière sans ouvrage, sans métier, sans connaissances professionnelles, sans éducation d'aucune sorte, explique comment il se fait que lorsque l'Enquête évalue seulement à 47.477 les ouvrières employées au groupe du vêtement, MM. Jules Simon et Leroy-Beaulieu portent à 60.000 et plus le nombre des femmes employées à la couture: et nous pensons que ce nombre est en réalité plus considérable encore. Nous dirons mieux: suivant les temps, les saisons et les circonstances, ces ouvrières affluent pour ainsi dire en nombre illimité: elles se recrutent partout: de là *une des causes* du fabuleux bon marché[1] des articles confectionnés dont les grands magasins font retentir leurs annonces, leurs catalogues et leurs réclames, bon marché entretenu d'ailleurs et favorisé par la concurrence que font aux ouvrières isolées les ouvroirs, les couvents et

leur métier, nous verrions bientôt le salaire, relativement plus élevé aujourd'hui, des bonnes ouvrières, s'avilir par suite de la concurrence.

En effet, si un grand nombre d'ouvrières à l'aiguille avaient de l'habileté, les produits de ces ouvrières seraient à bon marché, de sorte que le développement des connaissances professionnelles *dans une seule voie n'est pas le remède unique* à proposer contre l'avilissement des salaires. Il en est d'autres qui doivent concourir avec celui-là : fournir de plus nombreux débouchés à la main d'œuvre, ce serait trouver l'un des plus efficaces parmi ces remèdes. Nous y reviendrons.

[1] Nous reviendrons plus loin sur les autres causes de ce bon marché.

les prisons, et dont nous aurons à parler plus tard. De là aussi l'impossibilité de s'entendre lorsque l'on confère de cette question avec des ouvrières et que l'on n'a pour s'éclairer d'autre lumière que celle qui procède des statistiques officielles; de là le problème dont nous avons au commencement posé les termes. et qui naît du conflit des deux affirmations : celle qui résulte des moyennes obtenues par les statistiques officielles, celle qui ressort des recherches faites par les commissions ouvrières. Ces affirmations sont toutes les deux fondées et la contradiction vient de ce que l'on ne s'est pas entendu sur les termes dont on se sert et de ce que l'on se place à des points de vue différents.

En effet, l'on discute longuement sur les résultats avant de s'être assuré que l'on s'entend de part et d'autre: on a négligé de se mettre d'accord sur l'étendue qu'il faut donner au sens du terme : Ouvrière.

Qu'est-ce qu'une Ouvrière?

Les statistiques ne le disent pas, mais il est facile de traduire le sens qu'elles donnent à ce mot : est ouvrière, au sens de ces documents, toute femme qui a une place définie dans une industrie recensée, qui est enrôlée dans telle ou telle fabrication, qui a un métier ou une profession constatée et déterminée.

Les ouvriers, eux, appellent ouvrière toute femme qui a besoin de travailler pour vivre et qui ne saurait vivre sans avoir *gagné* des moyens de subsistance, à moins de trouver à vivre par des moyens inavouables; d'après leur dire, toute femme qui doit gagner sa vie est une ouvrière; que son travail se rattache ou non à une industrie, qu'elle ait pu ou non se faire accepter de tel ou tel atelier, qu'elle soit recensée et classée ou non; elle travaille, cela suffit : c'est une ouvrière.

Cette traduction du mot est aussi la nôtre: et si elle n'est pas, en fait, celle des statistiques, ce n'est pas la

suite d'un parti pris. Les statistiques sont faites surtout *en vue des industries*, elles recensent les industries et prennent les choses qui peuvent se classer par un nom: elles se bornent à constater ce qu'elles voient, mais elles ne voient pas tout. Elles voient des industries qui emploient un certain nombre d'ouvrières, elles en prennent note, elles en font des catégories : mais de ce qu'elles ont fait ce relevé, dont personne ne récuse l'importance, il ne suit pas qu'elles aient pris note de *toutes* les femmes qui *peuvent* et qui *doivent* travailler pour vivre. Les statistiques ignorent, peut-être avec intention, les ouvrières qui n'ont pas de place définie dans l'une des industries classées, quelle qu'elle soit, et dont le travail cependant, nous l'avons dit, est la seule ressource : au point de vue où elles se placent, il serait difficile qu'il en fût autrement.

La preuve que les documents officiels sont incomplets sous ce rapport, que nous n'avançons pas une assertion sans fondement et qu'ils négligent sans les recenser un nombre considérable de femmes dont l'existence est dépendante du travail, se trouve dans les faits suivants :

En 1847, l'Enquête de la Chambre de commerce a recensé dans le vieux Paris 112.891 ouvrières.

En 1864, l'Enquête de la Chambre de commerce (commencée en 1860) n'a plus trouvé dans Paris agrandi et presque doublé que 105.410 ouvrières.

Cependant, en 1847, la population de Paris était de 900.000 à 1.000.000 d'habitants[1]; elle était d'environ 1.800.000 en 1860.

Faut-il donc admettre que le nombre des ouvrières ait diminué quand la population a presque doublé? Oui, cela est irréfutable, le nombre des ouvrières *attachées aux industries classées avait diminué*, quoique la population eût presque doublé : mais de ce que ce nombre est devenu moindre qu'il n'était, il ne s'ensuit nullement que

[1] En 1851, Paris comptait 1,053,262 habitants.

le nombre des femmes qui doivent travailler pour vivre ait pu diminuer. Ce nombre, par l'adjonction des banlieues, plus pauvres que le centre de la capitale, a dû nécessairement s'accroître. Ce que les statistiques nous enseignent, c'est que le nombre des ouvrières employées *dans les industries recensées* a diminué, mais nous ne saurions admettre que le nombre des femmes qui ont besoin de travailler ait pu diminuer lorsque la ville a doublé et s'est adjointe des quartiers plus pauvres; cela est inadmissible. Cependant nous constatons ces choses contradictoires : les ouvrières appartenant aux industries recensées ont diminué, pendant que la population pauvre a augmenté et que le nombre des femmes ayant besoin de travailler devait augmenter en proportion.

Nous savons d'ailleurs, et pour ne parler que des ouvrières recensées, que leur nombre a dû en effet diminuer à mesure que les industries introduisent dans leurs procédés des modifications et des perfectionnements; les hommes recevant en général une éducation professionnelle supérieure à celle dont bénéficient les femmes qui, même souvent, n'en reçoivent aucune, tendent à les remplacer et font ainsi décroître le nombre des femmes occupées dans l'industrie; aussi le nombre des hommes recensés dans l'industrie n'a-t-il pas diminué; si l'Enquête de 1847 compte à Paris 204,925 ouvriers, l'Enquête de 1860 constate que ce nombre s'est élevé à 285.861. Paris s'est agrandi et le nombre des ouvriers a augmenté; cela devait être; le nombre des ouvrières devait aussi augmenter, *et cela n'est pas ;* c'est le contraire qui s'est produit.

Puisque le nombre des ouvrières *recensées* a diminué quand il devait augmenter, n'est-il pas légitime de se demander ce que sont devenues ces femmes. qui. de 1847 à 1864. ont cessé de faire partie des industries recensées, et ce que deviennent celles qui ont augmenté le nombre des

femmes dont la vie dépend du travail dans Paris agrandi? Se sont-elles trouvées tout d'un coup en situation de vivre sans gagner leur existence journalière? Sont-elles allées ailleurs? Sont-elles allées grossir le contingent des pauvres qui tombent chaque année à la charge de l'assistance publique?

Il est certain que le nombre des femmes assistées *dépasse de 15.000 le nombre des hommes assistés*[1]; mais si une notable différence a toujours existé comme il le semble en faveur des femmes. ce n'est pas là seulement qu'il faut chercher les milliers d'ouvrières dont le sort ne nous est révélé par aucun document officiel sur l'industrie.

Où sont-elles? Nous répondons : suivant nous. elles grossissent le trop nombreux bataillon des ouvrières déclassées, ignorées comme elles des documents officiels. de ces ouvrières au jour le jour. sans certitude du lendemain, qui cherchent — et qui trouvent. quand la saison s'y prête et que les circonstances les favorisent — un travail intermittent et au rabais, avec lequel il est possible, quand ce travail est assez considérable et qu'il ne se fait pas trop attendre. de gagner strictement ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim[2].

[1] Voir le recensement de la population indigente de Paris en 1874.

[2] Les auteurs que nous avons cités dans le tableau, sans faire le calcul que nous faisons, donnent à entendre que toutes les femmes qui peuvent compter au nombre des ouvrières à l'aiguille sont loin d'être recensées : « Sur 112,000 ouvrières recensées (par l'enquête de 1847), il y en avait au moins 60,000 qui s'adonnaient aux diverses sortes de couture, c'est-à-dire plus de la moitié, et l'on comprendra à quel point ce nombre *reste au-dessous du chiffre réel* des ouvrières à l'aiguille, si l'on songe *que l'on n'avait recensé que les ouvrières proprement dites, les salariées.*» (Jules Simon : l'*Ouvrière*, p. 232 et suivantes.)

M. Leroy-Beaulieu s'exprime en termes à peu près équivalents : « La couture devient le métier de toutes les femmes qui n'en ont pas d'autre; c'est à elle que recourent toutes les femmes que leur abandon, leurs maladies, leur âge, leurs charges de famille, *leur ignorance* et leurs habitudes condamnent à la misère. » C'est nous qui soulignons.

Et ailleurs : « .... Le chiffre des ouvrières recensées dans l'Enquête de 1860 est loin de représenter le nombre total des femmes qui ont besoin à Paris du travail de leurs mains pour soutenir leur vie et celle de leur famille. » Leroy-Beaulieu, le *Travail des femmes au dix-neuvième siècle*, p. 97.

La chose est bien simple à concevoir, et nous allons donner les motifs de notre assertion.

Paris a dix-huit cent mille habitants[1]; les enfants dans ce nombre comptent pour un quart; reste quatorze cent mille, c'est-à-dire sept cent mille femmes.

Comment se répartissent ces sept cent mille femmes?

Nous supposons que cent mille peuvent vivre sans avoir recours à un travail d'aucune sorte[2], que deux cent mille[3] appartiennent au commerce et deux cent mille à la domesticité: de sorte qu'environ cinq cent mille femmes à Paris, sur sept cent mille, peuvent vivre, avec plus ou moins de sécurité quant aux besoins matériels du lendemain: reste deux cent mille femmes. De celles-ci, 105,410 sont recensées, nous dit l'Enquête, et ont leurs places marquées dans les industries classées; reste encore 94,590 femmes sur les moyens d'existence desquelles nous n'avons aucune lumière, et qui vivent cependant. En dépit des misères, des douleurs physiques et morales, au prix des plus terribles épreuves, succombant aux situations les plus cruelles, elles vivent! Comment vivent-elles? De quoi vivent-elles? Où vivent-elles? Voilà la question: question effrayante à laquelle personne ne répond!

La preuve que cette question est légitime et que le mode d'existence de près de cent mille femmes reste problématique, c'est que l'Enquête, qui n'a trouvé que 105,410 ouvrières à recenser dans Paris, a constaté, nous l'avons déjà dit, pour le nombre des ouvriers employés à Paris et qui ont été recensés, en les rattachant aux industries ou aux métiers recensés, le nombre de 285,861.

Dira-t-on que ces ouvriers sont mariés et qu'ils nourrissent leurs femmes? Nous voudrions bien le croire, mais cette supposition n'est pas admissible; de l'aveu

[1] 1,851,792 habitants.
[2] Cent mille, c'est sans doute beaucoup dire?
[3] 192,598 femmes d'après les statistiques appartiennent au commerce.

même des ouvriers, peu de ménages sauraient se passer de l'appoint apporté par le travail de la femme. « Il n'y a dans Paris, nous dit M. Jules Simon, que 34.597 ouvriers sur près de 300.000 qui puissent nourrir leur famille par leur salaire: 256.162 ne le peuvent pas[1]. »

Il reste donc sur le nombre de 94.590 femmes (34.597 étant supposées affranchies de la nécessité de gagner un salaire par elles-mêmes), 59.993 femmes au moins dont les moyens d'existence nous demeurent inconnus.

Et si maintenant l'on considère que l'usage et la mode ont introduit dans tous les comptoirs de vente, même d'objets tels que mercerie, nouveautés, dentelles, soieries, vêtements de toutes sortes, l'emploi des hommes, à l'exclusion presque universelle des femmes, si l'on y ajoute que les hommes ont envahi la plupart des métiers féminins, qu'ils sont *couturiers, lingers, corsetiers, coiffeurs de dames* et *modistes*, on se convaincra par la seule constatation impartiale de ce qui est, et en tenant compte de l'évaluation que nous venons de faire, que dans Paris même beaucoup plus de cinquante mille femmes, ne possédant en dehors du travail aucune ressource, ne possédant, d'ailleurs, au travail aucune place stable et déterminée, sont vouées à un labeur précaire, inconstant dans ses sources, sujet à mille intermittences, et que ces femmes, dont le nombre s'élève à tant de milliers, sont soumises à des conditions d'existence et à des salaires dont les éléments, n'étant relevés nulle part, restent à chercher.

Du fait que nous avançons, c'est-à-dire, de ce que des milliers d'ouvrières déclassées vivent en dehors des cadres officiels et des recensements de l'industrie, et vivent au moyen d'un travail quelconque, si peu régulier et si mal rétribué qu'on l'imagine, il résulte les conséquences suivantes :

[1] *L'ouvrier de huit ans*, p. 80 (Jules Simon).

1° Les statistiques sont incomplètes, quoique exactes, et, par suite, le salaire de 2 francs environ, que l'on pourrait, d'après elles, adopter pour chiffre du salaire moyen habituel, *s'il était exact* pour les ouvrières classées, *serait encore faux* pour les déclassées. Les moyennes générales des salaires, qui sont de 2 fr. 14[1] et de 2 fr. 78[2], vraies si l'on cherche ces moyennes par le calcul sur l'ensemble des salaires des ouvrières classées seulement, deviendraient absolument fausses et beaucoup trop élevées si toutes les déclassées venaient figurer en ligne de compte avec leurs salaires misérables et leur grand nombre; et l'on peut même dire que plus est élevé le chiffre moyen obtenu par les ouvrières classées, plus est faible comparativement le salaire des déclassées.

2° Les ouvriers, lorsqu'ils font le tableau de la misère qui accable les femmes laborieuses, disent vrai et ils ont raison. On leur répond au nom des statistiques, et on le ferait aussi avec raison, si les statistiques n'étaient pas faites à un point de vue étroit et borné qui en fausse les résultats. De sorte que, en réalité, la réponse qu'on leur fait est fausse, parce que les statistiques sont exclusives, parce qu'elles négligent toutes les ouvrières déclassées, et qu'en les négligeant et en les ignorant, elles aboutissent forcément à des résultats erronés.

3° Les salariées irrégulières n'étant pas recensées, on ne connaît ni leur nombre, ni la moyenne de leurs salaires. On ne peut se faire, de l'un et de l'autre, qu'une idée très-approximative.

4° Ces salaires doivent, en effet, être très-faibles, parce que les ouvrières recensées sont les meilleures. Si l'on veut donc admettre que, d'après l'Enquête et les statistiques, le salaire *habituel* soit d'environ 2 francs, on ne peut pas se dissimuler que, *même d'après l'Enquête*, un

[1] D'après l'Enquête.
[2] D'après les Statistiques de 1873.

nombre considérable de salariées ne gagnent pas 2 francs (41,569 sur 105,410 gagnent *moins* de 2 francs d'après l'Enquête) [1]. Que dire alors de celles qui ne sont pas recensées, qui ne se rattachent à rien de fixe, à rien de précis, dont le travail est éventuel ? Que dire de ces parias de l'industrie, les premières frappées par le chômage, qui prennent du travail au rabais et ne l'obtiennent que quand il abonde ? On se ferait de grandes illusions si l'on supposait qu'elles touchent un salaire moins exigu que le Congrès ouvrier ne l'a fait pressentir. Des salaires aussi sujets à toutes les fluctuations sont nécessairement variables, difficiles à déterminer, à apprécier; et les chiffres rapportés au tableau à la colonne du Congrès ouvrier en donnent certainement les éléments authentiques [2].

Il résulte des considérations précédentes que pour avoir un aperçu de l'état général des salariées, il est bon de consulter tous les documents, en tenant compte des lacunes dont les documents officiels sont entachés et en les comparant aux documents d'autre origine. Il reste ensuite à combler les lacunes dans la mesure du possible: c'est le seul moyen de se faire une idée approximative de l'état de cette population féminine, qui, à Paris, s'efforce de vivre de son travail, qui doit en vivre, ou, à défaut d'y trouver la subsistance, doit périr dans la misère, si elle ne s'abandonne à des expédients dont l'abominable nécessité ne trouve trop souvent pour se traduire que cette alternative : ou l'infamie ou la faim.

[1] Dans ce nombre est compris le chiffre de 11,340 éliminées dans le premier calcul (voir p. 461). Et 24,810 obtiennent 2 francs seulement. De sorte que, *même d'après l'Enquête*, 66,379 ouvrières sur 105,410, c'est-à-dire la majorité des ouvrières recensées, gagnent moins de 2 fr. ou 2 fr. au plus; et les effets du chômage sur les gains des ouvrières restent encore à calculer ! Et l'Enquête nous donne 2 fr. 14 pour chiffre du salaire moyen ! C'est ce que nous avons déjà fait voir à la page 462.

[2] Chose essentielle et bien digne de remarque : Le Congrès ouvrier, sur la question du salaire des femmes, s'est attaché principalement à l'industrie des travaux à l'aiguille. Cette préoccupation est la preuve de l'importance prépondérante de la couture dans les travaux féminins, tant par la place qu'elle y tient que par le taux des salaires attribués généralement aux ouvriers de cette industrie.

De telle sorte que cette population féminine, si digne par ses souffrances de fixer l'attention des meilleurs esprits, est à la fois une source poignante de commisération et de regret, et aussi une cause continuelle de péril moral et de décadence pour la société au milieu de laquelle elle vit: car, encore une fois, si elle est condamnée par l'exiguïté de ses salaires à périr de misère, et que cependant elle vive, de quoi vit-elle[1]?

II

Causes de l'insuffisance des salaires de la plupart des femmes, notamment dans les travaux d'aiguille.

Les causes de l'insuffisance du salaire des femmes dans la plupart des cas sont nombreuses. Ces causes ont déjà été indiquées dans les pages précédentes. Il n'est cependant pas inutile de donner une place spéciale, ne serait-ce que pour en faire l'énumération, aux causes de la situation faite aux femmes qui doivent vivre de leur travail. Résumées et présentées à part, elles servent ainsi de preuves au fait lui-même; car s'il existe des causes de l'avi-

[1] Nous posons la question et nous savons où trouver la réponse; nous y renvoyons le lecteur. Qu'il lise dans *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, de M. Maxime Du Camp (page 333, tome III), le paragraphe commençant par ces mots : « La misère est la principale pourvoyeuse...; » qu'il compare l'évaluation faite par nous du nombre des ouvrières non recensées et déclassées, à celle faite par M. Maxime Du Camp du nombre des femmes dont le mode de vivre n'est pas avouable; — l'auteur que nous citons pense qu'il est de 120,000 (page 259); et qu'on ne se récrie point, ajoute-t-il, *que l'on examine!* — Quant à nous, pas plus que ne le fait M. M. Du Camp, nous ne mettrons toute inconduite au compte de la misère; nous ferons la part de l'amour du luxe, des tentations, des instincts, des entraînements de toute sorte. — Mais, cela admis, de ces 120,000 femmes, combien reste-t-il encore de milliers d'êtres qui ont succombé à des douleurs, à des privations cruelles qu'un travail excessif et trop mal rétribué ne pouvait même pas atténuer?

(Ajoutons que les recherches auxquelles s'est livré Parent-Duchatelet pour connaître les causes déterminantes de la prostitution à Paris ont établi que sur 5183 femmes *inscrites*, 1441 y ont été poussées par l'excès de misère, le dénûment absolu, et 89 pour soutenir des parents infirmes ou élever une famille. — *Note de l'Editeur.*)

lissement des salaires, il sera difficile de nier que les salaires ne soient en effet avilis, et qu'ils ne doivent l'être aussi longtemps que rien ne sera tenté pour remédier au mal dès l'origine.

Première cause : *Absence d'éducation professionnelle dans la plupart des cas.*

« Il est, déclare M. Leroy-Beaulieu, un grand nombre de corps de métiers spécialement féminins où des procédés nouveaux venant à s'introduire sans que l'éducation des femmes se soit suffisamment perfectionnée, le nombre des ouvrières se réduit et cela quelquefois dans des proportions considérables [1]. »

Dans les industries artistiques, les salaires des femmes employées, quoique supérieurs à ceux qu'elles obtiennent dans les autres industries, sont bien inférieurs aux salaires des hommes, parce qu'elles manquent de l'apprentissage et des connaissances nécessaires : on leur abandonne dans ces industries seulement les moindres emplois, et par suite les moins rétribués. A travail égal, en conséquence d'usages et de préventions qui constituent la plus criante des injustices, la femme est déjà moins rétribuée que l'homme ; que sera-ce lorsque dans une même industrie, et pour le même genre de travail, elle se montre réellement inférieure en talent ? On conçoit que, dans cette situation, les deux causes : l'usage et le moindre talent, agissant de concert, le salaire doive être bien moindre ; aussi les femmes employées aux mêmes travaux que les hommes dans les industries de luxe gagnent-elles moitié, et souvent moins que moitié du salaire des hommes. Donnez-leur le talent ou une égale habileté, supprimez le préjugé dont elles sont victimes, que l'on considère le travail et non la main qui le produit, pourquoi ne gagneraient-elles pas autant ?

[1] *Le Travail des femmes au dix-neuvième siècle*, page 26.

Pour ne citer, d'ailleurs, que les métiers qui leur sont tout à fait propres, par exemple dans la couture, peu de femmes ont de l'habileté, car un très-petit nombre d'entre elles reçoivent l'éducation professionnelle nécessaire pour arriver au talent ou même pour produire un travail rémunérateur. Dans les ateliers où l'on prend des apprenties, l'extrême division du travail ne permet pas d'apprendre suffisamment le métier; cela est exact non-seulement des ateliers de couture, mais du grand nombre des ateliers, et pour les apprentis de l'un et de l'autre sexe. Aujourd'hui, les apprentis ne voient pas l'ensemble d'un métier [1], parce que les ouvriers sont généralement des spécialistes qui ne font qu'une seule partie d'un tout, et toujours la même. La confection à bon marché a introduit la spécialisation dans la couture comme ailleurs; certaines ouvrières occupées à la confection des vêtements ne font jamais que la même partie du travail; d'autres ouvrières étant appliquées chacune à des catégories différentes de l'ouvrage à faire, nulle ne saurait faire le vêtement tout entier, encore moins le tailler; le travail de la main se rapproche donc de plus en plus d'une fonction mécanique à laquelle l'intelligence finit par être complétement étrangère: enfin, beaucoup d'ouvrières qui cherchent à vivre de leur aiguille, n'ont même pas reçu l'éducation imparfaite requise pour ce travail machinal. Elles n'ont reçu aucune éducation professionnelle, elles n'ont eu d'apprentissage d'aucune sorte. On a beau dire : « Toute couturière qui sait son métier, qui est seule, qui a de l'ordre et de l'économie, peut se tirer d'affaire »: si la première condition manque, tout manque. La plupart du temps, la femme qui se met à la couture n'a aucun talent et, à grand'peine, elle gagne misérablement sa vie au

[1] « Ce n'est pas apprendre un métier, dit le général Morin (Rapport de la commission de l'enseignement technique, 20 juin 1865), que d'apprendre à faire toujours un seul et même objet. »

moyen de travaux grossiers qu'elle accepte au rabais. La couture est le métier de celles qui n'en ont pas; c'est ce que nous avons déjà établi dans le chapitre précédent. Celles qui n'ont pas appris de métier ou qui n'en ont que des notions imparfaites sont nombreuses et fatalement condamnées à la misère: or, si elles ne savent pas leur métier, à qui la faute? A qui la responsabilité? Est-ce à elles-mêmes, dépourvues de ressources? Est-ce à leurs parents qui n'ont pas eu les 94 francs [1] nécessaires à chaque apprenti pour le temps de l'apprentissage? Il importe à une société d'avoir de bons ouvriers et de bonnes ouvrières; que fait la nôtre pour créer ce personnel nécessaire, pour prévenir des misères incurables. et, par là, élever à la fois les capacités et les mœurs? Si le travail dans toutes les classes est la première des vertus, si la misère est le plus grand mal pour l'individu qui la subit, et pour la société qui ne peut la soulager par l'aumône, sans encourager du même coup la paresse. si les mœurs dépendent en grande partie d'un certain degré d'aisance, que fait l'Etat pour assurer à ceux qui ne peuvent y parvenir par leurs propres ressources les éléments indispensables d'une éducation professionnelle? N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui encore il est impossible aux femmes, lorsqu'elles entrent dans la vie sans ressources matérielles, de se procurer, en dehors des institutions de charité et des couvents, l'éducation professionnelle dont elles ont besoin?

DEUXIÈME CAUSE : *Concurrence des couvents et des ouvroirs.*

Cette dernière considération nous amène tout naturellement à parler des institutions dont le but ostensible est l'éducation professionnelle des jeunes filles sans

[1] Moyenne de 1873, Statistique de la France, page XLV.

ressources. Il existe en France, dispersés sur tous les points du territoire, plus de deux mille ouvroirs [1] tenus par des religieuses de différents ordres, dont la moitié travaillent aussi de leurs mains; ces deux mille ouvroirs ont près de 80,000 élèves, qui toutes travaillent, « et si l'on veut admettre que nos religieuses, qui sont au nombre de 100,000, travaillent de leurs mains, si l'on tient compte aussi de la multitude d'asiles et de pensionnats où le travail des doigts occupe plusieurs heures dans la journée, et où les articles sont vendus, on pourra conclure, sans exagération, que la production industrielle qui sort de toutes ces institutions représente le travail d'environ 150,000 personnes. »

Nous ne voulons pas blâmer cette industrie qui se propose l'éducation et la surveillance d'un si grand nombre de jeunes filles, dont la plupart resteraient souvent abandonnées et tout à fait incultes. Ce que nous blâmons, c'est la concurrence désastreuse que cette industrie privilégiée fait à l'industrie libre.

En effet, il faut reconnaître que, vu l'état actuel des choses, les ouvroirs travaillent dans des conditions exceptionnelles, parce qu'ils sont entretenus en grande partie par des quêtes, des souscriptions ou des pensions, et qu'ils jettent sur le marché des masses considérables de produits qu'ils peuvent livrer à des prix relativement très-peu élevés; par suite, ils font une concurrence mortelle au travail de l'ouvrière dont l'aiguille est la seule ressource. Les ouvroirs prennent à l'entreprise des travaux de confection et de lingerie pour des industriels parisiens, et les prennent à prix fabuleusement réduits. « Presque tous les ouvroirs de province, dit M. Monnier, s'adonnent à des travaux de confection assez simples, pour le compte d'entrepreneurs. La chemiserie y occupe la place principale [2]. »

[1] Leroy-Beaulieu, *Travail des femmes*, pages 377 et suivantes.

[2] Monnier, *Organisation du travail manuel des jeunes filles*.

« Il ne s'agit pas ici de condamner les ouvroirs, dit M. Jules Simon, mais seulement de les compter. La concurrence est très-loyale[1]; elle est fondée sur le principe même de la liberté. Mais, tout en étant loyale, elle est écrasante. Si nous prenons, par exemple, la fabrication des chemises en gros, à l'heure qu'il est, sur cent douzaines de chemises qui entrent dans le commerce parisien, les couvents en ont cousu quatre-vingt-cinq douzaines[2]. »

Est-il besoin d'insister? Oui, car cette concurrence *est niée par de bons esprits,* probablement insuffisamment éclairés. Eh bien, il existe des magasins dont une partie de la réclame consiste à faire savoir qu'un certain nombre de couvents travaillent pour eux : « Aucun objet, annoncent-ils, dans nos trousseaux, layettes, linge confectionné, n'est fait à la mécanique, tous sont cousus à la main. Cent cinquante couvents ou communautés travaillent exclusivement pour les grands magasins du Louvre[3]. »

[1] La concurrence des couvents peut être loyale, mais elle n'est assurément pas légitime tout au moins quant à celles des congrégations qui *travaillent* et font *travailler* sans être autorisées; cette question est traitée dans la troisième partie de ce mémoire.

[2] J. Simon, *L'Ouvrière*, page 172 : « En ce moment, les chemises de gros sont payées aux couvents de 25 à 60 cent.mes la pièce : une bonne ouvrière ne peut faire dans sa journée plus de deux chemises à 60 centimes : elle n'en peut faire plus de trois à 25 centimes. C'est donc 75 centimes par journée de douze heures, et encore est-ce trop de dire 75 centimes, puisqu'il faut déduire quelque chose pour le fil et les aiguilles, et, en hiver, pour la lumière. » Et, ajouterons-nous, ces travaux, quelle que soit leur origine, à quels prix sont-ils accomplis? Le rabais est, dans presque toutes les communautés, de 25 pour cent, d'après M. Jules Simon, mais il doit être encore plus considérable aux temps de chômage et à la morte-saison. Que l'on jette les yeux sur quelques-uns des nombreux catalogues publiés chaque année par les grands magasins, et l'on se convaincra, en examinant les réclames relatives aux articles lingerie ou confection que, déduction faite des prix des étoffes et des fournitures, la part de la main-d'œuvre, dans les travaux ordinaires surtout, se réduit à *presque rien*, ou à peu près, et que le taux du salaire, pour ces sortes de travaux, vient pleinement à l'appui des tarifs fournis par le Congrès ouvrier de 1877. Ces tarifs sont imposés aux ouvrières isolées par le fait que les couvents les acceptent d'abord et les maintiennent en continuant de les accepter. Aussi le travail des couvents n'agit-il pas seulement sur le travail isolé par leur participation au travail, mais ils agissent sur les tarifs par le gain, tout à fait insuffisant pour l'ouvrière isolée, dont ils se contentent.

[3] Prospectus des magasins du Louvre de février 1870, cité par le citoyen

Les enfants entrent dans ces couvents à l'âge de cinq ans; elles en sortent à vingt-un ans; depuis l'âge de douze ans environ, elles sont pour les maisons qui les ont recueillies non plus une charge mais bien *une source de revenus*, peu considérables, il est vrai, et cependant suffisants pour des institutions qui se proposent encore moins de recueillir des bénéfices que d'exercer de l'influence. Le produit du travail sert à couvrir ce qui reste des frais d'entretien que les quêtes et les dons particuliers n'ont pas compensés. Les enfants font dans ces maisons tous les objets de lingerie: leur apprentissage est principalement dirigé vers la couture; mais. la plupart du temps, on fait d'elles des *spécialistes*, et, comme le travail à l'aiguille n'est pas rémunérateur, comme elles n'ont reçu au couvent qu'une éducation professionnelle à peine ébauchée, grâce à la concurrence et à leur incapacité, dont leur spécialisation est une cause essentielle, lorsqu'elles sortent du couvent c'est pour tomber dans la misère; elles vont grossir le nombre des ouvrières ignorantes et sans talent, dont le sort est de ne trouver d'ouvrage qu'au rabais.

TROSIÈME CAUSE : *La concurrence des prisons.*

Cette concurrence est vivement contestée. M. le vicomte d'Haussonville, dans un rapport à l'Assemblée nationale, du 18 mars 1873, nie qu'elle existe et soutient que le travail des prisons est trop peu considérable pour porter atteinte au travail libre. MM. Jules Simon et Leroy-Beaulieu sont d'une autre opinion, et le Congrès ouvrier a vivement exprimé la crainte que ce travail ne fût préjudiciable au travail libre [1].

Nous sommes de cet avis.

Il existe actuellement six maisons centrales affectées

Irénée Dauthier à la séance du 3 octobre du Congrès ouvrier de 1876, 2e fascicule, page 76.

[1] Séance du 3 octobre 1876.

aux femmes qui ont été condamnées à la prison; ce sont les maisons centrales d'Auberive. de Cadillac, de Clermont. de Doullens, de Rennes et de Montpellier.

Les travaux faits par les femmes dans ces établissements sont de la nature suivante : couture fine, couture grosse et à la mécanique, étoupes, repassage de lingerie. cheveux, cordonnerie, tapisserie, corsets. piquage de bottines. etc.

Ces travaux ont produit. en 1873. pour 893,971 journées, fournies par 3,051 femmes. 719.970 fr. 80[1].

Ce qui met la journée à 0.8044.

Les rapports officiels qui prétendent que la concurrence des prisons est inoffensive. et même qu'elle ne saurait exister sérieusement, se fondent sur ce fait que le nombre des journées de travail est trop peu considérable et que la nature des travaux est trop variée pour que les produits qui en résultent, également divers, puissent avoir de l'influence sur chacune des industries auxquelles ils se rattachent; ces produits se rapportent à trop de branches différentes, et, ajoutent-ils. d'ailleurs, voudrait-on supprimer le travail des prisons et condamner les prisonnières à l'oisiveté? Ce serait de la cruauté tout au moins, et ce serait augmenter la démoralisation que l'on doit se proposer de combattre.

Nous répondons qu'il ne s'agit pas de supprimer le travail des prisons, mais bien de le rendre sans danger pour le travail libre, car il ne l'est pas, quoi qu'on puisse dire: il n'est pas nécessaire que des produits, dont la vente est possible à des prix réduits. parce que la main-d'œuvre qui les fournit est elle-même à prix réduit, soient considérables pour amener la baisse de produits analogues: il suffit que ces produits existent et qu'ils paraissent sur le

[1] Rapport de M. Choppin à l'Assemblée nationale, statistique des prisons, 1873, pages 126 et suivantes.

marché; or, ces deux faits ne peuvent être mis en doute. La concurrence des prisons nous paraît donc aussi certaine que celle des couvents, quoiqu'elle se fasse sur une moindre échelle: toutes deux ont pour origine les conditions toutes spéciales faites à la main-d'œuvre par les prisons comme par les couvents, conditions contre lesquelles ne peut lutter le travail libre. Cette concurrence existe donc; il est nécessaire d'en chercher les remèdes et de réclamer l'application de ces remèdes.

Quatrième cause : *Ingérence des hommes dans les travaux des femmes* [1].

Les hommes ont enlevé aux femmes la plupart des métiers qui pouvaient les aider à vivre. « On les a chassées des imprimeries, des magasins de nouveautés, des fonctions de comptables où elles excellent; la mode s'en est mêlée, au risque de ce que la morale a pu y perdre, et pour les femmes du monde les tailleurs ont remplacé les couturières. Dans certaines administrations publiques, où elles pourraient rendre de réels services, dans celle des télégraphes, par exemple, on ne consent à les employer que si elles possèdent déjà une certaine aisance. Les chemins de fer, en les admettant comme buralistes, en leur confiant sur beaucoup de points intermédiaires le maniement des télégraphes électriques, ont donné un bon exemple, qui malheureusement est resté stérile [2]. »

C'est ainsi que s'exprime M. Maxime Du Camp, dont l'impartialité en cette matière ne peut être suspecte.

Ajoutons à la liste des travaux féminins accaparés par les hommes : la coiffure pour les femmes, les comptoirs de mercerie, de confections, de nouveautés, de linge-

[1] Voir sur ce sujet le discours de Mlle Raoult au Congrès ouvrier, 1876, page 80.

[2] Maxime Du Camp, *Paris, ses fonctions, ses organes et sa vie*, p. 334, tome III.

rie, de broderie, de dentelles, etc.: ajoutons encore que dans certaines administrations les hommes remplissent des fonctions qui sont essentiellement du ressort des femmes. A l'Assistance publique, par exemple, tous les emplois sont en France remplis par des hommes; ce sont des hommes qui reçoivent les enfants, qui les inspectent, qui les visitent dans les départements, qui choisissent les nourrices, qui les surveillent..., etc. Ce serait ridicule, si ce n'était pas attristant.

Nous sommes certainement d'avis que la concurrence est légitime, mais ici il n'y a pas de concurrence: tout est donné à un sexe aux dépens de l'autre qui ne peut prendre en revanche les métiers de paveur, de couvreur, de charpentier, de maçon, etc.

Ainsi, les femmes sont dépossédées des métiers qui leur conviennent le mieux; elles sont écrasées par la concurrence, ou par leur propre nombre, ou par leur incapacité dans les métiers qu'on leur laisse, et elles manquent de la culture nécessaire pour prendre d'autres états plus lucratifs et moins encombrés.

III

Moyens proposés pour remédier à l'insuffisance du salaire des femmes.

Connaître les causes d'un mal, c'est être, dit-on, sur la voie des remèdes.

L'insuffisance des salaires des femmes est évidente dans la plupart des cas : comment relever ces salaires ? Quels seront les remèdes pratiques dignes d'être sérieusement appliqués ?

Le premier de tous, le plus essentiel, et sans lequel les autres resteraient impuissants, c'est l'*éducation*, en y comprenant l'*instruction*.

Il ne s'agit pas ici de soutenir que les femmes sont ignorantes ou de le nier, il s'agit seulement d'exposer les faits.

Aujourd'hui encore, *en considérant la France entière*, le *cinquième* des hommes et le TIERS des femmes manquent de l'instruction la plus élémentaire. En 1873, 32 femmes et 21 hommes sur 100 qui se mariaient, déclaraient ne pouvoir pas signer leur acte de mariage[1]. Dans le département de la Seine, ces nombres sont moindres.

Ainsi, pour l'ensemble de la France, la proportion des femmes tout à fait illettrées est de 32 pour 100, et l'éducation scolaire, même la plus élémentaire, manque plus aux femmes qu'aux hommes.

Nous ne nous bornons pas à souhaiter que toutes sachent lire et écrire ; assurément ce serait quelque chose, mais cela ne suffirait pas.

« La femme, dit excellemment M. Leroy-Beaulieu, qui est une force matérielle presque nulle et dont les bras sont avantageusement remplacés par la moindre machine, ne peut avoir d'utilité notable, et par conséquent obtenir une forte rémunération, que par le développement des précieuses qualités de son intelligence. »

Tout système d'éducation doit tendre au développement de l'être humain sous tous ses aspects : il doit embrasser la culture de l'être physique, moral et intellectuel. Jusqu'à présent l'école primaire ne s'occupe que d'instruire et elle ne le fait pas avec les meilleurs résultats, parce que, en réservant ici la question des méthodes qu'elle emploie, elle néglige le physique et le moral. Nous parlerons tout à l'heure du moral. Nous nous bornerons pour le moment à rappeler que l'école primaire ne s'inquiète point du développement physique, et cela au grand préjudice de l'hygiène et même de la morale. Si les exercices

[1] Statistique de la France, publiée en 1876, page XXVI.

physiques ne doivent pas être le principal à l'école, comme ils doivent l'être aux salles d'asile, ils devraient cependant avoir leur place dans le programme[1]. L'absence absolue d'une sorte de gymnastique, c'est-à-dire d'exercices réguliers, méthodiques, en vue de la santé et de la croissance des enfants, est une lacune intolérable contre laquelle on ne saurait trop réclamer. Disons d'ailleurs que le programme des écoles primaires doit être rédigé de telle sorte que les enfants puissent acquérir les éléments d'une éducation sommaire embrassant les notions les plus essentielles, afin que vers l'âge de treize à quatorze ans, la santé du corps étant pleinement acquise, il soit possible de donner à la jeune fille la direction qui lui convient le mieux, un état manuel ou la voie de l'enseignement. Soit qu'elle suive l'une ou l'autre de ces directions, la jeune fille doit pouvoir trouver dans les institutions du pays les moyens de s'instruire et de prendre possession des connaissances qui lui sont nécessaires pour gagner sa vie. Aujourd'hui, ces conditions lui sont refusées, car nous n'avons pas encore mis à sa disposition les moyens de se les procurer : des écoles professionnelles, non-seulement à Paris, mais dans toutes les villes importantes, et des établissements où les filles puissent recevoir l'instruction secondaire.

Les femmes ne possèdent pas d'écoles professionnelles instituées par l'Etat, ni d'établissements scolaires pour l'enseignement secondaire, ni rien qui ressemble à un enseignement supérieur.

Cependant les femmes payent l'impôt comme les hommes. Grâce à cet impôt, auquel elles contribuent, l'enseignement public existe. Nous voyons ce que cet enseigne-

[1] Comme par exemple des exercices avec des haltères en bois pour la tenue, des évolutions par petites bandes, etc., que toute maîtresse devrait pouvoir faire faire, si elle y avait été dressée elle-même, et dont elle tirerait grand profit pour varier la monotonie des classes, sans parler du bien physique qui en résulterait pour les enfants.

ment fait pour les hommes; en dehors de l'instruction primaire, nous ne voyons pas ce qu'il fait pour les femmes. Elles sont exclues, pour ainsi dire, de tout enseignement dépassant l'école primaire; enfin, elles sont privées d'instruction professionnelle, à moins d'être instruites à titre d'apprenties dans les ateliers de l'industrie privée; et, là, malheureusement, peu développées quant au métier qu'elles viennent apprendre, elles sont exposées aux dangers les plus sérieux que puissent courir les jeunes filles isolées ou livrées à elles-mêmes au milieu d'une société corrompue.

De l'absence d'enseignement professionnel suffisant, il résulte que les femmes manquent dans l'industrie les carrières mêmes que l'usage leur réserve, et cela faute des connaissances indispensables pour s'y maintenir; et elles n'atteignent pas à d'autres branches de l'industrie, qui leur seraient également accessibles (telles que la gravure sur bois, l'imprimerie, l'horlogerie, etc.), faute de pouvoir acquérir l'éducation professionnelle nécessaire.

Et pourtant le travail des femmes est surtout déprécié parce que les débouchés manquent aux produits de leur industrie, et parce que les emplois qui les occupent sont trop peu nombreux. Elles se jettent toutes dans les mêmes voies et y provoquent un encombrement ruineux pour leurs intérêts. La couture, à elle seule, occupe en France plusieurs centaines de mille femmes[1], la dentelle en occupe 220,000 et la broderie à peu près 150,000. Dans ces trois branches si importantes de la petite industrie, le prix de la main-d'œuvre n'est pas en rapport avec les besoins de la vie actuelle, qui a partout renchéri. Le seul moyen de porter remède à cette situation intolérable, surtout pour celles qui habitent les villes, c'est de multiplier les débouchés à la main-d'œuvre féminine, c'est-à-dire de

[1] Leroy-Beaulieu, *Le Travail des femmes au dix-neuvième siècle*, p. 363.

mettre les femmes en mesure d'accomplir d'autres travaux, qui, en déchargeant d'autant ceux auxquels elles se livrent actuellement, en relèveraient les prix[1].

Pour obtenir ce résultat, le seul moyen c'est l'éducation professionnelle, et, pratiquement, l'établissement de nombreuses *écoles professionnelles* et d'ÉCOLES AGRICOLES ou de fermes-écoles instituées pour les filles de la campagne sur divers points du territoire[2]. Par l'enseignement agricole on rattacherait la femme aux travaux des champs, qu'elle abandonne, et qui ne sont pas tous tels qu'elle ne puisse les accomplir. La femme peut s'occuper, sans abuser de ses forces, de l'élève des animaux domestiques, de la fabrication du beurre et du fromage, du jardinage et de *la direction* de tous les travaux des champs. Par l'enseignement agricole on arrèterait l'émigration funeste qui porte les femmes de la campagne, comme les hommes[3], à se rendre dans les villes pour y chercher des

[1] Leroy-Beaulieu.

[2] Il existe déjà en France une institution qui, dès à présent, fait pressentir ce qu'il serait permis d'espérer d'écoles agricoles pour les femmes. M. l'abbé Podevin a transformé une ferme considérable : *la ferme de la Grande-Mare*, aux environs de Rouen, en école agricole au profit de jeunes détenues amenées là, presque toutes, pour délit de mendicité. Ce refuge compte 306 jeunes filles vivifiées au physique, régénérées au moral par ces travaux salutaires qui sont tous exécutés par elles. Cette œuvre excellente est en pleine prospérité et montre dès aujourd'hui que la femme exécute aisément, et à son grand profit, les travaux de la campagne.

(Consulter sur ce sujet le *Bulletin* de la Société pour l'assistance paternelle, 1877. Discours de M. Charles Robert.)

[3] L'intérêt retiendrait les travailleurs aux champs et il est bien facile de le faire naître ; donnez-leur l'espoir de devenir propriétaires. Pour cela rien de plus simple : il ne s'agit que de les aider à économiser. L'économie, c'est le premier pas vers la création de la propriété. Comment aider à économiser? Le voici : Tout propriétaire assez riche pour faire travailler, au lieu de travailler lui-même son champ, peut, à la condition de fournir de sa poche une somme égale, d'accord avec ses ouvriers, ses journaliers, ses valets de ferme et ses maîtres-valets, prélever quelque chose du salaire journalier ou des gages pour en faire le fond de cette économie. Supposons qu'il prélève le quinzième du salaire et qu'il contribue pour la même somme, que cette réserve s'accumule pendant quelques années, elle constituera un petit capital suffisant pour acheter un champ. Dès que le travailleur agricole est en possession de ce champ, son sort est fixé ; jamais il ne quittera ni son travail, ni sa propriété ; elle lui est chère avant toutes choses, il n'existe plus désormais, soit dans les villes, soit ailleurs, d'attraits assez puissants pour l'en détacher. Son seul vœu sera de l'aug-

emplois qu'elles trouvent difficilement, tandis qu'elles y rencontrent presque toujours la misère ; en même temps, elles apportent aux ouvrières des villes une concurrence plus redoutable qu'il ne semble: car, bien que ces nouvelles venues soient sans talent, elles avilissent le prix de la main-d'œuvre, comme les couvents le font sur une plus grande échelle, en offrant leur travail au rabais.

Les femmes ont à éviter la concurrence entre elles, et elles l'éviteraient s'il leur était possible de répartir leurs forces sur un plus vaste champ.

En même temps que l'instruction scolaire et que l'éducation professionnelle, la jeune fille doit recevoir l'éducation morale. Nous avons signalé tout à l'heure les lacunes de l'instruction scolaire et professionnelle. Que sont-elles, comparées à ce qui manque ici? On ne peut pas dire seulement que l'éducation morale soit nulle: on est forcé de dire, qu'absente en principe comme enseignement prémédité et systématique, elle existe en fait ou par la force des choses, et qu'elle est déplorable. Nous allons dire pourquoi.

L'éducation morale, tout le monde en tombe d'accord, c'est, d'une façon générale, l'enseignement du devoir envers les autres et envers soi-même: d'une façon plus spéciale et plus étroite, c'est l'enseignement du respect de soi-même et des autres, et, pour appeler ce respect d'un mot qui découvrira notre pensée et la précisera, en rappelant, des devoirs qu'il impose, le plus constamment méconnu et violé, c'est *la pureté*. Or, si cette loi morale existe et si elle est outragée, à qui faut-il s'en prendre? Comment cette loi est-elle traitée par la littérature, par les spectacles? Comment l'est-elle par l'exemple, par les

menter. C'est à cela qu'il mettra tous ses soins. Ce mode d'économie peut et doit être proposé aux femmes employées aux travaux agricoles comme aux hommes, et elles y seront également sensibles.

paroles, par les mœurs? C'est par les yeux. c'est par les oreilles. c'est par tous les pores pour ainsi dire, c'est dans la rue et *dans l'atelier*, quand ce n'est pas au bal public, voire même dans les bals privés, que la jeunesse, au lieu de recevoir l'enseignement qui doit l'élever et la fortifier, s'imprègne incessamment de celui qui tend à l'abaisser. à l'avilir. et finalement à la perdre!

Ce n'est pas que la jeune fille soit fatalement condamnée à l'oubli du respect qu'elle se doit à elle-même. — Ce serait lui faire injure et faire injure à la vérité que de l'admettre un instant: — le contraire est vrai, le respect de soi-même lui est naturel, il est une sorte d'égide que sa délicatesse native lui a créée et qui ne se brise que lorsque ses sentiments ont été détruits par tout ce qui l'entoure, et, tout d'abord, par la doctrine énervante qu'elle rencontre en entrant dans la vie et dont la devise s'exprime par le mot caractéristique JOUIR: jouir par tous les moyens, et acquérir, au plus vite, pour jouir, les conditions nécessaires à se procurer le bien-être matériel, auquel aspire tout ce qui l'entoure. Tout ce qu'elle voit, tout ce qu'elle entend, l'invite à fouler aux pieds toute retenue, toute réserve, tout scrupule! Aussi, le manque de courage, de force morale, l'amour effréné du plaisir et du bien-être, sont les suites des doctrines vicieuses dont elle s'est imprégnée: voilà par quoi elle est conduite à travers toutes les hontes à toutes les dégradations. Et, au sujet de la loi morale si universellement méconnue et violée, il est impossible de se restreindre à parler de l'un des sexes, car chacun d'eux réagit sur l'autre, et ce qui manque à l'un manque aussi à l'autre. Il ne s'agit donc pas ici des erreurs ou des lacunes de l'éducation des filles seulement; victimes de la passion du bien-être, elles ne sont pas seules à l'éprouver. Cette passion qui les subjugue est celle du milieu dans lequel elles vivent, et le manque de respect est commun aux deux sexes.

Comment la jeunesse ne serait-elle pas dépravée par les doctrines qui sont partout la monnaie courante? Comment, n'étant pas armée contre cette doctrine, pourrait-elle réagir contre elle? D'un autre côté, où sont les jeunes hommes auxquels on ait enseigné à se faire une loi de respecter la misère des femmes pauvres; auxquels on ait dit qu'être maître de soi c'est faire *acte d'homme* par la faculté de l'homme la plus noble et la plus haute: l'empire qu'il a sur lui-même? Qu'ils sont rares les parents qui donnent à leurs fils de tels enseignements! Qui ne se rappelle au contraire avoir entendu de la bouche de mères qui *se croyaient respectables* ce propos cynique ou d'autres analogues : *Rentrez vos poulettes, mon coq est lâché!* Il semble que de tels faits soient impossibles. que les citer soit faire preuve d'infidélité; mais, en cela. l'impossible est vrai! Les femmes et les jeunes filles ne sont-elles pas partout et toujours la proie qu'il faut dépister? S'agit-il de juger le mensonge ou la fraude, tout le monde est d'accord, on s'entend pour flétrir ceux qui s'en rendent coupables; eh bien, voilà quelque chose d'aussi criminel au regard d'une conscience impartiale et droite, mais cette chose ne tombe que difficilement, et seulement en certaines circonstances d'outrage, sous le coup de la loi. cela suffit : — la pauvreté, qui devrait être, contre toute entreprise, une garantie, une sauvegarde de plus, devient un encouragement à tout oser. Même en pensée, un homme se croit tenu de respecter la jeune fille bien gardée; mais celle qui ne l'est pas, parce qu'elle ne peut pas l'être, l'orpheline pauvre pour ne citer qu'un seul cas, trouve-t-elle quelque part le respect qui lui est dû? Paraît-on se douter qu'envers la femme isolée et dénuée, le devoir est plus strict et plus sacré qu'envers la femme qu'entoure et défend la protection de la famille? On appelle dettes d'honneur (peut-être par antiphrase?) celles qui n'ont pas et ne peuvent

pas avoir de sanction légale, et ce sont celles qui obligent le plus : mais, pour obliger au respect envers la femme pauvre, cet honneur, qui tient lieu de loi et qui oblige plus que la loi, existe-t-il quelque part[1] ?

Pour excuse à ces lâchetés, on calomnie : on répond que celles-là seules se perdent *qui le veulent bien*. S'il en est ainsi, comment se fait-il que les jeunes filles qui se perdent appartiennent toujours aux mêmes rangs de la société ? Est-il admissible que la faiblesse et l'inconduite soient fatalement l'apanage de celles-là seulement, tandis que les autres soient originairement douées de rectitude, de jugement et de volonté ? Serions-nous donc obligés de conclure à une différence de nature, c'est-à-dire à l'absurde ? Ne faut-il pas nécessairement reconnaitre qu'il existe à cette différence des causes que l'on peut déterminer ? Ces causes, elles sont faciles à discerner : ce sont les douleurs de la pauvreté, la mauvaise éducation morale, les doctrines malsaines, les exemples pervers et les obsessions des hommes qui spéculent sur ces misères

[1] Plus le rang s'élève, plus grande et plus complexe est la faute : car ces mêmes jeunes gens qui rougiraient en toute autre matière de manquer à leurs engagements ou à la sincerité, s'arrogent le droit de faire en sècret à la loi morale les plus coupables infractions et de tromper ensuite de naïves et pures jeunes filles que de tendres mères ont elevées, non-seulement dans la plus chaste réserve, mais dans l'ignorance même du mal. Et là ne s'arrêtent pas encore le manque de loyaute et la coupable rèticence : ces mères, qui tolèrent de tels mariages, si même elles ne les encouragent pas quand elles y croient le bien-être materiel de leurs filles interessé, ne craignent pas de cacher la vérite sur les maris qu'elles ont concouru à choisir ! Elles se rendent ainsi complices de la trahison commise, — car c'est trahir la bonne foi d'une âme pure et sincère que de lui dissimuler des faits qu'elle devrait connaître lorsque ces faits sont de nature à changer ses résolutions, — et elles confirment indirectement, par leur coupable faiblesse, la jeunesse dans sa demoralisation, parce qu'elles ferment les yeux sur le mal et le justifient en fait : car ne semble-t-il pas qu'une jeune fille riche devienne alors comme une sorte de prime à l'inconduite, du moment que l'on ne s'inquiète pas de savoir comment celui qu'elle épouse a vécu ? Cependant cette conduite n'est pas rare, on pourrait même dire qu'elle est de règle. Il en résulte que la loi morale est constamment méconnue, et, ce qui est pis, avec la connivence de personnes en tout autre cas dignes de respect, mais aveuglées et perverties sur ce point par l'immorale tolérance commune. On ne va pas, il est vrai, jusqu'à ériger cette tolérance en doctrine, mais elle régit *en fait* les jugements et les actes, et altère ou corrompt, dans son principe, toute éducation morale.

matérielles et morales, qu'une éducation forte, qu'une discipline austère, que des principes solides et enseignés dès l'enfance n'ont jamais combattus.

Mais comment donner l'éducation morale telle que nous la comprenons ?

En mettant à la place du mal le bien, c'est-à-dire à la place du mauvais exemple le bon, et en créant l'enseignement moral.

En effet, on voit aisément, en abordant le problème de l'éducation morale, qu'il se compose de deux éléments. Les lignes précédentes l'indiquent; l'éducation morale se dédouble :

En éducation théorique, formée des notions et des principes qui doivent être déposés constamment dans l'âme de l'enfant ;

En éducation pratique, qui est donnée par l'exemple.

Quel doit être le procédé de l'éducation théorique ?

Tout simplement celui qui est en usage dans tous les cas où la règle est strictement imposée par la loi positive. Comment s'y prend-on pour enseigner à l'enfant qu'il ne doit pas voler ? On se garde de se taire sur un point qui mettrait matériellement en péril sa sécurité; on lui enseigne que le vol est un crime. Le même procédé servirait également bien toute autre règle de conduite. Ce que l'on sait faire en ce cas particulier où l'intérêt de l'enfant est manifeste, il faut savoir le faire en toute occurrence où la morale est intéressée. Or, l'absence d'enseignement moral est une faute grosse de conséquences, surtout quand le silence n'est observé que sur telle ou telle question spéciale, car il donne lieu à penser que les questions sur lesquelles on se tait sont indifférentes.

Sans doute, un mauvais enseignement ou l'absence d'enseignement peuvent être plus tard corrigés ou suppléés par la conscience individuelle; cependant c'est seulement lorsque cette conscience, mûrie par l'expérience,

a pris possession d'elle-même et qu'elle a son plein développement, qu'elle peut faire justice des doctrines immorales: mais cette conscience, fruit du temps et de la raison, n'apparaît dans sa plénitude que lorsque la première jeunesse est loin, et c'est de la jeunesse qu'il s'agit ici, c'est elle que nous voudrions élever et préserver. Comment la préserver sans la prémunir? Comment la prémunir sans l'avertir, sans l'armer contre les mauvais conseils et les mauvais exemples? Ces armes, ces moyens préventifs, nous pouvons les lui donner par une bonne éducation du jugement, par la création de bonnes habitudes: nous le pouvons surtout par un appel persévérant à la conscience que nous voulons éveiller, et cela assurément non en nous taisant, mais par un enseignement vivant et constant, en blâmant ce qu'il faut blâmer, en flétrissant ce qui mérite d'être flétri, en louant ce qui est digne d'être loué: enfin, en nous rappelant que la vérité morale est simple et saisissante par elle-même et que le précepte moral contre tout instinct vicieux doit être net, précis et souvent répété.

Il ne serait donc pas difficile d'enseigner à la jeunesse le respect d'elle-même, si seulement ceux qui ont charge d'âmes se sentaient tenus d'enseigner ce respect au même titre que ces maximes que l'on ne saurait violer sans risque matériel et sur lesquelles personne n'ose se taire, parce qu'elles ont le code pénal pour sanction.

L'éducation pratique donnée par l'exemple dépend moins des éducateurs, car elle dépend de tout le monde et du milieu qu'il n'est pas toujours facile de réformer. Cependant, chacun de nous ne sent-il pas la nécessité de susciter, de provoquer des conditions efficaces de réforme en créant des ateliers et des écoles professionnelles, utiles non-seulement au point de vue du métier, mais aussi au point de vue moral? N'est-ce point un but analogue que l'on vise quand on propose la transformation des logements fréquentés par la jeunesse laborieuse et la création

de sociétés en vue de rechercher les moyens de préserver les jeunes filles des relations et des exemples pernicieux dont il faut s'efforcer de les éloigner ? Nous nous sommes assez étendus sur la nécessité des écoles professionnelles pour n'avoir pas à y revenir : mais il est permis de voir dans les milieux qu'elles produiront tout naturellement l'un des éléments les plus considérables de la réforme de l'éducation pratique.

En résumé, l'éducation morale des deux sexes, du point de vue où nous nous sommes placés, est absente ou vicieuse. Le jeune homme ne reçoit aucune notion du respect qu'il doit aux femmes, *à toutes les femmes* et à tous les degrés de l'échelle sociale : cette notion n'est ni enseignée ni pratiquée, sauf vis-à-vis de la jeune fille que sa famille défend et protége. Les êtres humains de l'un et de l'autre sexe vont, en général, de l'enfance à la vieillesse, sans avoir été pénétrés de ce qu'ils se doivent les uns aux autres, sans avoir eu la notion de leur dignité propre, sans avoir eu la volonté de la respecter en autrui et de la faire respecter en eux-mêmes.

Ce qu'il faut donc s'efforcer de donner aux jeunes hommes, c'est la *véritable éducation virile*, celle qui enseigne à se commander à soi-même et qui flétrit ce qui mérite de l'être : en un mot, celle-là même que les hommes n'ont jamais reçue ; une lâche faiblesse, une coupable complaisance tolèrent en eux, vis-à-vis des femmes, une conduite que personne n'excuserait si le vrai triomphait du faux, si l'honneur était consulté, si la femme était d'autant plus respectée qu'elle est plus pauvre, plus faible et plus abandonnée.

Ce qu'il faut s'efforcer de donner aux femmes, à *toutes les femmes*, c'est la fermeté de volonté et des principes solides, nous voudrions dire inébranlables ; c'est la discipline de l'esprit et de la conscience ; en un mot, c'est un *caractère* et le *culte du travail*.

Ce qu'il faut, enfin, à la jeunesse des deux sexes, c'est la réforme des errements qui président à son éducation. A l'absence d'enseignement et aux exemples vicieux, il faut opposer un enseignement moral positif, avec la culture et le développement du jugement; de sorte que la conscience énergique de son devoir et de son droit puisse détruire chez la femme le vague et l'indécision qui, avec l'esprit de routine, servent trop souvent de pente aux plus graves erreurs. Il faut que la jeune fille soit élevée à se faire la conscience nette du devoir, avec la ferme volonté de l'accomplir; et au lieu du mépris pour le travail et de la hâte de s'en affranchir, qu'elle se pénètre de ce principe trop méconnu et pourtant de règle universelle, que *ne fût-on pas obligé de travailler pour vivre, on devrait se sentir et se tenir pour obligé de vivre pour travailler*[1].

Ainsi, le premier remède à la misère actuelle du grand nombre des ouvrières, c'est l'éducation, qui embrasse deux phases distinctes et successives :

1° Instruction scolaire.

2° Enseignement professionnel ou agricole.

Pendant ces deux phases, l'éducation doit être toujours conçue au triple point de vue physique, intellectuel et moral, les deux derniers éléments prédominant sur le premier à mesure que l'être s'est développé au physique, mais sans qu'il soit jamais légitime de sacrifier le développement physique. Un tel sacrifice, s'il est malheureusement imposé par les exigences de la vie et du travail, ne peut jamais être qu'un grand mal, auquel il faut parer dans toute la mesure du possible.

Nous ajouterons une troisième branche qui trouverait sa place dans le programme général de l'éducation de la jeune fille, c'est l'enseignement des arts domestiques; il

[1] Jules Simon, l'*Ouvrier de huit ans*, page 363.

faut que les femmes soient initiées aux travaux de l'intérieur, qui comprennent les soins du ménage, le blanchissage, le soin des vêtements, la cuisine et les éléments de l'hygiène.

Grâce à la culture qui résulterait de cet ensemble pour les femmes, on les verrait bientôt prendre une place honorable dans les arts industriels, dans les professions commerciales, dans les grandes administrations, dans l'enseignement, et un nombre considérable de jeunes filles, nées dans les campagnes, s'attacheraient aux travaux qu'elles comprendraient le mieux, au lieu de rechercher le séjour des villes qui ne leur procure généralement que la misère et la souffrance.

Le second moyen de parer à l'avilissement du salaire des femmes, c'est d'éclairer l'opinion sur les dommages que causent aux ouvrières la concurrence des prisons et celle des couvents, et de provoquer les réformes nécessaires.

La concurrence des prisons a des conséquences moins étendues que celle des couvents, parce qu'elle s'exerce en de moindres proportions. Le nombre des prisonnières étant très-faible, comparé au nombre des ouvrières employées par les couvents, et les métiers auxquels on emploie ces prisonnières étant d'ailleurs multiples, les produits sont de genres divers, tandis que les couvents fournissent principalement et en quantités immenses des ouvrages à l'aiguille.

Si l'on veut bien reconnaître cependant que, par le seul fait de produire à prix réduit, les prisons font au travail libre un tort considérable, il devient légitime de chercher le moyen de garantir le travail libre, sans toutefois priver les prisonnières d'un élément essentiel de moralisation.

Pour obtenir ce double résultat, on peut proposer plusieurs moyens :

1° Employer les travaux des prisonnières à l'approvisionnement des prisons[1] (confection de vêtements et d'articles de lingerie).

2° Confier aux chambres syndicales ouvrières le soin de fournir des tarifs suivant lesquels les travaux des prisons seraient estimés et livrés.

3° Diminuer dans les prisons de femmes (c'est d'elles avant tout, qu'il s'agit ici) les travaux manuels et les remplacer, dans une certaine mesure, par des éléments d'instruction intellectuelle ou morale absolument étrangers le plus souvent à celles qui encourent des condamnations.

Ces trois propositions paraissent toutes trois dignes d'attention, mais ce qui remédierait de la manière la plus constante et la plus efficace à la concurrence des prisons, serait l'établissement de tarifs par les chambres syndicales. C'est aussi celle de ces propositions qui provoque le plus d'objections: cependant, il est inadmissible que l'institution de tarifs soit impraticable comme on le prétend. L'industrie, quand ses intérêts sont ceux de capitalistes et de financiers considérables, trouve moyen de se faire entendre et protéger, et, s'il existe à cette protection des difficultés, des oppositions ou des entraves, elle finit par en triompher. Eh bien, voici une institution, celle du travail des prisons, qui fait tort à des milliers de créatures humaines, cette institution dépend de l'Etat, il est au pouvoir de l'Etat de la modifier et de porter remède au préjudice dont elle est cause, et l'on voudrait nous faire accroire que ce tort est irrémédiable? D'ailleurs, on ne demande pas à l'Etat de créer une intervention nouvelle, mais de faire cesser ou de modifier une intervention qui existe. Si l'on veut nous convaincre qu'il n'y a rien à faire, on ne

[1] Ainsi que cela se fait en Belgique; les produits de ces travaux sont répartis entre les prisons et l'armée.

saurait y parvenir en déclarant que l'Etat est impuissant à modifier les institutions qui dépendent de lui; il faut nous prouver que le tort dont se plaignent les ouvrières libres est chimérique; mais donner une telle preuve est chose impossible, car l'on a vu dans le chapitre précédent quel était le prix de la main-d'œuvre dans les prisons, et cela d'après les documents officiels: prix rendu possible par la situation exceptionnelle des prisonnières. Force est donc de reconnaître que le travail des prisons affecte sensiblement le travail libre, et de demander, jusqu'à ce qu'on l'obtienne, que les produits en soient soumis à un tarif, protecteur des intérêts du travail libre et déterminé par les chambres syndicales ouvrières, dont l'Etat appliquerait les conditions.

Les couvents font, on l'a vu, au travail libre, une concurrence comparable à celle qui lui est faite par le travail des prisons, avec cette différence qu'étant bien plus étendue, elle est bien plus funeste.

Avant tout se pose la question de la légitimité de cette concurrence. Les auteurs[1] déjà cités dans ce travail semblent ne pas la mettre en doute. Cette question ne nous paraît pas aussi simple que l'on veut bien le dire.

Si l'on se place au point de vue de la loi, on ne saurait admettre comme légitime la concurrence de celles de ces communautés qui ne sont pas autorisées; elles sont en contravention, et rien de ce qu'elles font ne saurait être de droit.

Si, au contraire, on examine la situation de celles des communautés qui sont autorisées, il faut reconnaître qu'elles peuvent légalement travailler et former des apprenties.

La situation que les communautés, autorisées ou non,

[1] MM. Jules Simon et Leroy-Beaulieu.

créent au travail, n'en est pas moins intolérable. En écrasant peu à peu le travail isolé par le bon marché qui résulte de la puissante organisation des communautés et des moyens matériels dont elles disposent, les couvents marchent insensiblement, mais sûrement, à la monopolisation complète des travaux à l'aiguille dont ils se sont emparés peu à peu. Ce monopole, qui menace de s'établir par la force même des choses, en détruisant sous l'étreinte d'associations nombreuses et riches la concurrence impuissante, parce qu'elle est pauvre et dispersée, du travail isolé, est un péril non-seulement au point de vue de la liberté du travail, mais au point de vue de la situation générale qu'elle créerait par l'extension de l'empire que les couvents exercent déjà sur toute une catégorie de la population féminine; empire considérable, et qui s'accroîtrait en proportion de ses progrès jusqu'à constituer un véritable péril social.

Cette assertion n'a rien d'exagéré. L'insouciance, — frappante surtout depuis un demi-siècle par l'inconséquence manifeste qui existe entre cette égoïste incurie et les principes dont notre société moderne se glorifie, — l'insouciance avec laquelle nos gouvernants de toute nuance et de toutes les époques négligent l'état moral et matériel de la population féminine, est vraiment bien digne de remarque! Le mot illustré par le poète[1]: « *Ce n'est rien, c'est une femme qui se noie*, » peut s'appliquer au sexe tout entier. — On ignore s'il se noie ou s'il surnage, car on ignore absolument l'état dans lequel il végète, ou l'on dédaigne de s'en enquérir. Qu'est-ce en effet? Des femmes ignorantes réduites à l'état de machines? Des femmes qui souffrent ou qui périssent de privations ou de misère? Qu'importe! Elles ne sont pas électeurs! Qu'importe à la société, à la politique, au progrès! Peu de chose en vérité.

[1] Lafontaine.

puisqu'elles ne peuvent faire écouter leur voix: peu de chose, puisqu'elles ne peuvent revendiquer leurs droits *par la force!* — Peu de chose, en effet, si la femme est en dehors de l'humanité! mais *beaucoup*, si, en dépit du mépris ironique qui accueille ses protestations et ses efforts, par elle cependant, et, parce qu'il est ailleurs des esprits plus clairvoyants qui profitent de l'oubli dans lequel elle est laissée, par elle se perpétuent, se développent et fructifient certaines idées, certaines institutions et certaines forces ennemies de ces principes modernes dont on est si fier.

Mais, nous dit-on, ces craintes ne sont-elles pas chimériques, tout au moins exagérées? Ces institutions, n'en faites-vous pas à tort un épouvantail? Conçues dans un but charitable, elles ne songent en aucune façon à s'attribuer la tâche que vous leur supposez.

Nous savons en effet que tel n'est pas leur programme officiel; mais que l'on veuille bien observer les choses de plus près; semblables à de véritables termites, les congrégations, en tout temps, en tous lieux, par les moyens les plus divers, poursuivent le même but: écraser jusqu'en leurs germes les libertés si laborieusement conquises par nos pères.

La multiplication des institutions religieuses de travail conduit forcément, dans un temps donné, à l'absorption par elles des travaux à l'aiguille dont elles prélèvent déjà la plus grande part. Comment agissent-elles d'ailleurs? n'est-ce point suivant des conditions qui conduisent à écarter tout ce qui n'est pas elles? Les faits sont là et ils sont éloquents. Ne soumissionnent-elles pas des travaux? Ne les prennent-elles pas à l'entreprise? Ne font-elles pas avec une habileté consommée les transactions nécessaires auprès des grandes maisons de vente et d'exportation? Ne prélèvent-elles pas, sur la bourse des riches, sous le nom de charités, de véritables subventions pour leurs établissements qu'elles appellent de bonnes œuvres, et

qui sont de belles et bonnes maisons de commerce? N'ajoutent-elles pas à leurs nombreuses immunités le privilége spécial de ne point payer de patentes? Qu'est-ce que tout cela, si ce n'est une véritable organisation du travail? Les noms diffèrent, mais ce sont les choses, et ce n'est certes pas abuser des mots que de les appliquer ici aux choses qu'ils représentent!

Que faut-il, d'ailleurs, pour que le monopole se constitue dans toutes ses parties? Il faut, et tout y concourt si l'on n'y pourvoit, que l'organisation se complète, que le réseau s'achève; en un mot, que toutes les femmes travaillant à la couture soient affiliées, de près ou de loin, aux congrégations; qu'elles en relèvent, qu'elles en reçoivent le travail, qu'elles aient part aux avantages qui y sont attachés, mais aussi qu'*elles en dépendent*. Car la répartition du travail à l'aiguille appartenant aux congrégations, devenues entre les maisons de commerce et les ouvrières à l'aiguille les intermédiaires nécessaires, c'est, par une conséquence forcée, l'ouvrière courbée sous le joug du couvent, c'est l'ouvrière asservie, matériellement et moralement, à une organisation spéciale, l'organisation religieuse, menaçante en cet ordre de choses comme elle l'est en d'autres, envahissante, dominatrice et poursuivant son progrès constant et régulier d'un pas plus ou moins rapide, mais assuré.

Mais les couvents, objecte-t-on encore, ne visent en aucune façon au monopole dont vous parlez: leur unique dessein est de faire œuvre maternelle et de protéger les jeunes ouvrières qui seraient sans eux abandonnées.

Cela est fort bien dit: la réponse est spécieuse. Lorsqu'une jeune fille est isolée, qu'elle est sans ressource, que ses parents ne peuvent rien pour elle, n'était le couvent, où trouverait-elle asile? Sauf quelques fondations particulières, admirables sans doute, mais infiniment trop clairsemées, l'initiative laïque n'a encore rien fait; il faut donc

reconnaître qu'*il existe des besoins impérieux auxquels les sociétés religieuses sont presque seules à pourvoir.* Mais, ceci admis, on est en droit d'affirmer que ce but ostensible n'est pas le véritable, car si le but était purement charitable, il serait atteint avec des tarifs plus élevés. Lorsque les jeunes filles quittent les couvents qui leur servent d'asile, elles sont âgées de vingt-un ans; depuis longtemps elles ne sont plus à charge aux communautés, elles leur sont, au contraire, une source de revenus. Elles sont aussi et avant tout, pour l'avenir, des éléments d'influence que l'on cultive; le séjour prolongé au couvent et l'éducation qu'elles y reçoivent, doivent graver en elles des traits ineffaçables dont elles porteront partout et toujours l'empreinte. C'est parmi elles qu'une partie du personnel de la communauté se recrute; ce sont elles qui feront au dehors les recrues dont ce personnel a besoin.

A ce sujet, nous ne pouvons passer sous silence la situation de ce personnel qui influe si puissamment sur le cours de la main-d'œuvre féminine, non-seulement par le nombre des apprenties qu'il reçoit, mais par son propre travail.

Les faits qui peuvent nous instruire sont de trois ordres :

Ce sont d'abord les faits consignés à l'Enquête de 1861;

Ceux qui, à cette date, furent omis par ce document et qui n'en sont pas moins constatés:

Ceux qui ont dû se produire depuis 1861.

Voyons les premiers. En 1861, un recensement officiel des communautés fut opéré par ordre de M. Rouland, alors ministre de l'Instruction publique et des cultes. Ce recensement donna en tout 108,119 religieux et religieuses, savoir :

Pour les communautés de femmes :

956 Maisons-mères ou Maisons-indépendantes avec 11,050 succursales et 90,343 religieuses.

Pour les communautés d'hommes :

75 Maisons-mères ou Maisons-indépendantes avec 1,951 succursales et 17,776 religieux [1].

C'est-à-dire, treize fois plus de communautés de femmes que de communautés d'hommes, et *cinq* fois plus de religieuses que de religieux.

Si maintenant nous passons à d'autres faits, suivant l'ordre que nous avons indiqué, nous trouvons que les congrégations sont *plus nombreuses* qu'elles ne l'étaient en 1789. Il existait alors plus de communautés d'hommes, que de communautés de femmes; 800 abbayes d'hommes contre 300 abbayes de femmes abritaient 52,000 religieux ou religieuses [2].

Sous le premier empire, les maisons religieuses supprimées ont été rétablies [3], et à dater de cette époque jusqu'en 1861, le gouvernement a accordé 3,092 autorisations qui, pour la plupart, répondaient en nombre à peu près égal à des fondations nouvelles: ainsi, le second empire, à lui seul, en donne 982 (soit en moyenne 109 par an), sur lesquelles 918 étaient des *autorisations de congrégations nouvelles* [4], et cependant, en 1861, le recensement ne découvre en tout que 1,031 congrégations à recenser! Y eut-il donc, alors, 2,062 congrégations autorisées, et *existant par cela même qu'elles avaient pu être autorisées,* qui n'en furent pas moins ignorées du document officiel ?

Il est en effet difficile de ne pas reconnaître que ces chiffres sont impossibles à concilier entre eux, et ceux qui

[1] Ces chiffres sont rappelés par M. Guichard, député, dans le Rapport de la Commission du budget des cultes pour 1878, séance du 6 septembre 1877.

[2] M. Taine donne des chiffres un peu différents; il évalue le nombre des religieux et religieuses de tout ordre en 1789, à la somme totale de 60,000. (*L'ancien régime*, p. 529.)

[3] Décret du 18 février 1809.

[4] Soixante-quatre avaient pour objet l'extension de congrégations déjà existantes. (*Les congrégations religieuses dévoilées*, M. Ch. Sauvestre.)

nous sont fournis par d'autres documents ne démentent pas la conséquence que l'on est fondé à en tirer.

Tels sont, également, les chiffres qui furent portés au bilan des congrégations dressé au ministère de l'intérieur à la suite de la discussion au Sénat en 1860, sur l'envahissement toujours croissant de certaines communautés religieuses; ces chiffres donnèrent[1] :

Associations religieuses autorisées	. . . . .	4,932
» » non autorisées	. . .	2,870
Total	. . .	7,802

En même temps M. Billault. alors ministre d'Etat, constatait à la tribune le chiffre considérable de 3,075 *pour les seules communautés de femmes*, et il ajoutait que l'on était fondé à croire qu'il s'en établissait à cette époque de 80 à 100 par an; ces chiffres sont trop voisins du nombre de 3,092 qui est celui des autorisations accordées aux communautés depuis leur réapparition jusqu'en 1860, pour que l'on ne soit pas frappé du fait qu'ils se prêtent un mutuel appui, surtout lorsque l'on réfléchit que M. Billault avait certainement à sa disposition des renseignements précis. Il y a donc tout lieu de croire que le chiffre de 3,075 se rapprochait sensiblement plus de la vérité que ne le fit ensuite le chiffre de 956, résultat de l'enquête ordonnée l'année suivante par M. Rouland, et reproduit encore aujourd'hui aux rapports officiels. De même, le chiffre de 7,802 embrassant toutes les associations religieuses, d'hommes ou de femmes, autorisées ou non, dont on avait pu préciser l'existence, se rapprochait évidemment plus de la vérité que ne s'en rapprocha le chiffre de l'enquête.

Si l'on veut bien remarquer maintenant que, outre les associations autorisées et les non autorisées, il en existe

[1] Ces chiffres sont reproduits dans une brochure qui a complétement disparu du commerce, mais que l'on peut consulter à la Bibliothèque nationale : *Guerre aux couvents* (1870). L'auteur, M. Cayla, les a empruntés au Rapport célèbre de M. Dupin au Sénat (séance du 25 mai 1860).

encore une troisième catégorie, dite *Associations du tiers-ordre,* dont le personnel et les groupes, répandus surtout au centre de la France et à l'ouest, sont en nombre considérable, on ne pourra que constater à quel degré les documents officiels, fruits d'enquêtes imparfaites, ont pu faire connaître l'état véritable des associations religieuses, même pour 1861.

En effet, — pour ne parler que du personnel. — au nombre de 90,000 religieuses recensées en 1861, il faut ajouter non-seulement les religieuses appartenant à ces nombreuses communautés omises par le recensement, mais toute l'armée du tiers-ordre qu'il a ignoré et dont le personnel participe au travail effectué dans les couvents, quoiqu'il ne partage pas la vie claustrale et qu'il soit mêlé à la population laïque.

Le recensement qui sera opéré par la future commission, chargée de refaire en 1878 l'œuvre de 1861, devra donc embrasser tout ce qui fut omis à cette époque et tout ce qui s'est produit depuis. Car, depuis 1861, les associations religieuses de toutes sortes n'ont pas cessé de pulluler, et c'est ce que prouvent manifestement ces prodigieuses constructions érigées en si peu de temps sur divers points du territoire et dont l'existence n'est un mystère pour personne.

« Tel est le développement des congrégations religieuses que l'honorable M. Keller, qui n'est pas suspect d'hostilité à leur égard, a pu dire, à la Chambre des députés, sans être contredit, que la suppression de ces congrégations entraînerait pour les classes ouvrières *une perte annuelle de cent millions*. Quel est donc le budget de congrégations qui, outre la dépense de leur personnel et l'accumulation toujours croissante de leurs richesses, avouent qu'elles mettent cent millions par an à leurs munificences [1]? »

[1] Rapport de la Commission du budget des cultes pour 1878.

Si le nombre des communautés de femmes et leurs richesses se sont prodigieusement accrus, le nombre des religieuses s'est sans doute accru en proportion. Aucune recherche officielle n'est encore faite à ce sujet, mais il semble évident que si le nombre de 90,000 était déjà trop faible en 1861, eu égard au nombre des congrégations, reconnues ou non, recensées ou non à cette époque, l'on est encore loin de compte en portant à 150,000 environ le nombre actuel des religieuses et des affiliées aux congrégations de toute nuance et de tout ordre en France.

Le personnel des corporations religieuses, pour ne rien dire des biens mobiliers et immobiliers qu'elles ont accumulés, a donc probablement doublé depuis 1861; il a certainement triplé, depuis 1789[1]. Ce fait n'est pas ici dénué d'intérêt; il est, au contraire, lié de la façon la plus intime au sujet qui nous occupe, car l'augmentation, soit du personnel, soit des corporations religieuses, est due aux femmes. Ce personnel ne se recrute pas seulement parmi les jeunes filles élevées dans les couvents; il se recrute en dehors du couvent et surtout dans la classe laborieuse. Il n'est pas possible de constater ce fait sans en rechercher les causes.

Ces causes sont diverses : dans la campagne, un certain nombre de jeunes filles se vouent à la vie religieuse, parce qu'elles y sont entraînées par l'influence de l'éducation qu'elles ont reçue au couvent ou chez les congréganistes; la plupart, en l'embrassant, y voient surtout un moyen de se faire une situation; interrogées, elles préféreraient se marier. Mais le mariage se fait attendre et rien n'autorise à l'admettre au nombre des probabilités, bien au contraire; elles apprennent bientôt qu'il n'y faut

[1] Les religieuses étaient au nombre de 37,000 environ, d'après M. Taine. (*L'ancien régime.*)

pas compter; la vie ne leur offre qu'incertitude. Le couvent leur fait une situation; elles se font religieuses, s'appellent Madame et deviennent quelqu'un; elles sont assurées d'une existence, elles prennent rang dans la société, et peuvent même aspirer à s'y élever si leurs services sont appréciés.

Ce qui détermine la plupart des soi-disant vocations, ce n'est pas seulement le relief qui est attaché à l'habit religieux et le respect qu'il inspire, quoique ce soit déjà beaucoup; c'est aussi le besoin, la nécessité, c'est la difficulté de vivre, c'est, en un mot, la misère qui menace, à la ville surtout, la femme isolée. et, surtout, c'est l'apparition dans un temps plus ou moins rapproché de cette terrible alternative dont nous parlions à notre premier chapitre : l'infamie ou la faim! Le couvent est une issue entre ces deux épouvantes; et, il faut bien le dire, ce sont parmi les meilleures celles qui, dénuées d'éducation, dénuées de ressources, privées d'espérances, se jettent dans la vie religieuse qui les arrache du moins à l'opprobre et à la misère! Ici on n'a rien fait pour elles; là, du moins, on a fait quelque chose; elles n'ont pas le courage d'affronter une lutte désespérée; la société laïque ne les élève pas et ne les défend pas: elles entrent dans la société religieuse qui les élève et qui les protége. A qui la faute ?

Voilà où nous en sommes, et pourquoi, en y joignant d'autres causes qui tendent à diminuer le nombre des mariages, il y a aujourd'hui en France plus de 100 à 150,000 religieuses, sans compter les affiliées du tiers-ordre, qui peuvent se marier n'ayant pas fait de vœux de célibat. Dans tout ce personnel nombreux, bien plus de 50.000 femmes travaillent à l'aiguille ou à des travaux féminins [1], et nous avons dit ailleurs que le nombre des ouvrières à

[1] Comparez Leroy-Beaulieu, *Le Travail des femmes au dix-neuvième siècle*, page 377.

l'aiguille admises dans les couvents et ouvroirs comme apprenties, est certainement très-supérieur à 100,000. C'est donc à 150,000 qu'il faut évaluer le nombre des ouvrières à l'aiguille dépendant des couvents pour le travail, et cette évaluation est certainement beaucoup au-dessous de la vérité [1].

Nous ne devons jamais oublier, quand il s'agit d'apprécier la situation qui résulte de la puissante organisation des associations religieuses, que toutes ces ouvrières, dont l'existence matérielle est assurée au moyen de dons, de quêtes ou de revenus appartenant en propre aux communautés elles-mêmes, travaillent dans des conditions de sécurité qui ne peuvent jamais être réalisées par l'ouvrière isolée, et que, de ces avantages dont jouissent les associations religieuses résulte, en grande partie, le mouvement de baisse [2] qui s'est opéré dans tous les travaux à l'aiguille, depuis que les ouvroirs se sont si prodigieusement multipliés.

Mais, et c'est à cela que nous voulions en venir, le jour ne tardera pas où ce mouvement de baisse frappera les couvents eux-mêmes, si ces maisons ne mettent obstacle à son progrès en établissant un tarif. Et comment les couvents pourront-ils ne pas reconnaître que la meilleure position pour imposer ce tarif, c'est la possession d'une sorte de monopole? Les associations religieuses qui ont d'abord occasionné la baisse pour accaparer le travail, seront donc ensuite les premières à s'efforcer de relever les prix quand elles n'auront plus à craindre, parce qu'elles l'auront tuée, la concurrence du travail libre.

Nous dirons même plus: supposé que les congrégations ne veuillent pas aboutir à monopoliser ce genre de tra-

[1] M. Gambetta pense que le nombre des religieux s'élève en France à 400,000. (Discours prononcé à Romans le 19 septembre 1878.) Les religieuses forment sans doute à elles seules la presque totalité de ce nombre. *(Note ajoutée pendant l'impression.)*

[2] M. Jules Simon, *L'Ouvrière*, édition de 1876, page 282.

vail, comment, dans l'état des choses, pourraient-elles l'éviter? Peuvent-elles faire que la protection qu'elles accordent d'un côté ne produise la ruine de l'autre? Et lorsque la lutte deviendra tout à fait impossible, pourront-elles faire que ce genre de travail ne se soit concentré dans leurs mains? Il est certains faits dont les conséquences sont pour ainsi dire fatales, et celui-ci paraît du nombre. Qu'elles le veuillent ou qu'elles ne le veuillent point, qu'elles l'aient prévu ou non, les congrégations sont nécessairement conduites, en raison de la misère qu'elles créent, et en l'absence de toute concurrence efficace ou possible, du moins dans les conditions présentes, à étendre de plus en plus leurs affaires et leur protection, et, par suite, elles doivent aboutir au monopole.

En vue de porter remède aux dangers de la situation que nous avons essayé d'exposer dans les pages précédentes, plusieurs propositions ont été faites; ce sont les suivantes:

1° Création, entre le travail libre et les communautés religieuses, d'un accord tel que les produits de part et d'autre soient soumis au même tarif et résistent également aux exigences des maisons de commerce. Cet accord n'est possible que si, de leur côté, les ouvrières peuvent s'organiser en associations.

2° Suppression de toute communauté non autorisée; remède imparfait, puisque les communautés autorisées continueraient le travail et la concurrence.

2° *bis* Toute autorisation donnée le serait désormais sous la condition absolue de l'application du tarif imposé dans les prisons.

3° Création, non plus pour les accorder avec les congrégations, mais pour les *opposer* aux associations religieuses, d'associations laïques de travail libre; et, condition nécessaire, abrogation des lois qui entravent la liberté d'association.

La première de ces propositions suppose que les conseils supérieurs dirigeant les congrégations, instruits du préjudice que les produits du travail des couvents causent au travail libre, consentent à mettre leurs tarifs d'accord avec les besoins des ouvrières isolées. Cette entente doit être taxée de chimère. Les congrégations n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour savoir qu'elles font de la concurrence, et pour la faire avec toute l'âpreté de maisons qui calculent toutes leurs chances et savent jusqu'où elles peuvent se risquer. — Quand elles font des concessions, elles savent que leurs besoins sont satisfaits et se soucient peu de ceux des autres. — En ce sens, quiconque n'est pas avec elles est contre elles. Si, par impossible, les congrégations changeaient de tactique et cherchaient à s'entendre avec le travail libre, il faudrait que celui-ci fût organisé; elles ne pourraient que d'une manière incertaine et imparfaite se mettre d'accord avec le travail libre, tant qu'il est aussi le *travail isolé*. D'ailleurs, le jour où les tarifs seraient convenus de part et d'autre, le travail libre retrouverait la préférence des acquéreurs, car ce n'est pas à la supériorité du talent, jusqu'ici, mais au seul bon marché que le couvent doit son avantage; le travail libre reprendrait son rang s'il pouvait lutter à conditions égales.

La seconde proposition n'a guère besoin de commentaires. La suppression des communautés non autorisées serait *légale*, mais, à elle seule, elle ne profiterait guère au travail libre; les communautés autorisées s'enrichiraient de toute la part faite aujourd'hui aux non autorisées; le zèle redoublerait, les dons et les quêtes afflueraient et les congrégations autorisées multiplieraient leurs ouvroirs et leur personnel en proportion.

La proposition contenue au numéro 2 *bis*, satisfaisante au premier abord, serait facilement rendue nulle quant à ses résultats. Les anciennes congrégations n'étant pas

atteintes par une loi qui ne saurait avoir d'effet rétroactif, s'étendraient en conséquence et rendraient inutiles la création de communautés nouvelles. On trouverait ainsi moyen d'éluder encore l'application des tarifs.

La troisième proposition est la seule qui, suivant nous, mérite d'être sérieusement accueillie. En effet, ce qu'il faut opposer aux associations religieuses, ce sont les *associations laïques;* la faculté de s'organiser ne doit pas être laissée aux seules congrégations, et la tolérance pour le moins bienveillante dont elles sont l'objet doit s'étendre aussi aux associations laïques; ou, pour mieux dire, il importe, et de la manière la plus sérieuse, que l'organisation du travail laïque par l'association puisse s'établir et se développer librement, c'est-à-dire que les lois qui actuellement l'entravent ou la rendent impossible, soient abrogées. Ce n'est pas seulement la couture qui est en cause: bientôt ce seront tous les métiers féminins. Déjà l'on voit dans les maisons religieuses de travail une tendance manifeste à se transformer en ateliers d'apprentissage pour toute sorte de métiers propres aux femmes, et d'un jour à l'autre, un grand nombre de ces maisons deviendront de véritables écoles professionnelles dans lesquelles les jeunes filles iront se former aux industries qui leur conviennent. Bien des gens seront tentés de saluer cette innovation de leurs applaudissements; quant à nous, il nous serait impossible d'en faire autant, car nous pensons que l'un des plus grands malheurs qui pussent arriver en ce genre dans ce siècle, serait l'accaparement, par les sociétés religieuses, de cette nouvelle branche si importante et si considérable de l'enseignement. Et la chose est prochaine! Quand le fruit est mûr, les sociétés religieuses savent le cueillir et le cueillir à temps. Déjà, grâce à la lenteur et à l'incurie des gouvernements passés, ou à leur connivence, nous avons vu l'instruction primaire se concentrer, surtout pour les filles,

aux mains des congréganistes: à l'heure où nous écrivons. que de bourgs et de villages ne possèdent d'autres écoles que les écoles congréganistes! Ces mêmes bourgs et ces mêmes villages possèdent aussi des ouvroirs: à plus forte raison les villes en possèdent-elles de plus vastes et de plus nombreux. Demain. si l'on ne se presse, ces ouvroirs deviendront des ateliers, et le jour où l'on voudra fonder des écoles professionnelles. depuis longtemps nécessaires. on trouvera la place occupée par les maisons religieuses: car, au moment opportun, elles sauront où prendre les fonds nécessaires et leur personnel; — le zèle qu'elles savent susciter chez leurs adhérents et leurs serviteurs ne leur a jamais fait défaut quand le moment est venu et que le mot d'ordre est lancé. On pourra bien. il est vrai, à côté des écoles professionnelles religieuses, créer l'enseignement professionnel laïque; mais, si l'on s'est laissé devancer, le pli sera donné: les populations auront déjà leurs habitudes à l'école professionnelle congréganiste; pour elles, la priorité fait beaucoup, et il ne sera plus possible. ou il sera du moins très-difficile de reprendre le crédit qu'elles auront su se ménager. Pourquoi la société laïque laisserait-elle aux congrégations l'initiative de cette œuvre capitale? L'intérêt est pressant et il est immense! Si l'on ne se hâte, il sera trop tard.

L'étude des procédés par lesquels, avec plus ou moins de succès, on peut espérer affranchir le travail des femmes de la concurrence des couvents, nous a conduits tout naturellement à parler de l'association et à introduire ce moyen essentiel pour élever les salaires des femmes. En attendant que la législation se transforme, il faut user de ce qu'elle laisse à la disposition de ceux qui ont besoin de s'appuyer les uns sur les autres et de se soutenir les uns les autres.

Les ouvrières doivent s'attacher par tous les moyens possibles à se concerter et à s'unir, car elles ont les mêmes intérêts; qu'elles constituent des ateliers de production et des sociétés coopératives, au moyen desquels les profits de la vente ne passeront plus dans des mains intermédiaires et leur seront assurés.

Ces sociétés ne doivent pas seulement produire, elles doivent tendre à se faire des clientèles. En effet, la constitution de ces sociétés, émules et rivales, en production et en vente, des grands magasins de confection, ne suffirait pas et resterait sans fruits si les acheteurs ne donnaient pas la préférence à leurs produits. Cette clientèle pourrait sans doute se former sous l'inspiration d'une sympathie bien naturelle, mais tout en appréciant à sa valeur un tel sentiment, nous savons qu'il ne saurait suffire pour attirer la foule et surtout pour la fixer. Le meilleur moyen d'obtenir la clientèle et de la garder, le seul même, c'est de faire mieux que les autres et à aussi bon compte. Les associations ouvrières y réussiraient aisément, si elles étaient secondées, c'est-à-dire commanditées; car, disposant déjà de la main-d'œuvre, elles acquerraient ce qui leur manque pour se fonder : des capitaux. Les aider, coopérer avec elles, créer des maisons de commerce, ce serait la plus excellente des œuvres et la mieux placée des charités. Et quand nous nous servons du mot charité, c'est à dessein pour opposer la manière dont nous l'entendons à celle dont on l'entend dans les associations rivales; mais il n'y aurait pas de charité dans le sens banal du mot; il y aurait une vaste organisation subdivisée en diverses sociétés de travail dont la base serait la mutualité. En fait, ce seraient des placements d'un genre nouveau; la spéculation proprement dite y serait étrangère, car il n'y aurait d'exploitation que celle qui profite à tous, ou plutôt à toutes. Les capitaux n'y rapporteraient que des intérêts convenus; cependant ils

ne seraient exposés que moyennant toutes les sécurités possibles, et c'est encore en cela que ces œuvres ne sauraient mériter le nom de charités.

Cette partie matérielle de l'association du travail et du capital étant assurée, il y aurait encore place dans ces nouvelles maisons de commerce pour un personnel qui serait heureux d'y trouver des éléments d'existence. Nombre de femmes, veuves et filles sans famille, riches ou pauvres, dont la vie est sans objet et sans intérêt, dont l'esprit cependant est droit, pratique, capable, trouveraient dans ces organisations l'emploi de leur activité, de leurs facultés, une ressource pécuniaire et un but honorable. Si à ces éléments nous joignons l'espoir d'une clientèle bienveillante qui certainement se ferait une loi de favoriser les œuvres naissantes des *associations laïques de travail féminin*, nous ne pouvons douter du succès; nous y croyons même, et il ne nous est pas possible de nous imaginer qu'un jour ou l'autre une telle combinaison ne s'offre point à l'esprit d'un ou de plusieurs capitalistes. Quant aux ouvrières, nous savons, hélas ! que cette idée s'est présentée souvent à leur esprit au milieu des luttes cruelles d'un travail acharné et précaire à la fois, avec tous les charmes d'une espérance brillante, trop belle pour ne pas avoir été arrêtée dans son élan par le doute ! Mais pourquoi douter? Une combinaison si simple et si légitime, qui assurerait à l'ouvrière une part directe des bénéfices, est faite pour tenter; et, nous en avons le ferme espoir, il se trouvera des cœurs et des esprits dignes de la mettre en œuvre.

Et ce n'est pas tout : cette clientèle bienveillante que nous voudrions voir se grouper autour des sociétés ouvrières pour la production des travaux féminins, ne doit pas se borner à les favoriser : elle doit les fortifier et les seconder, en formant avec les travailleuses des sociétés d'encouragement et d'étude qui se donneraient pour tâche

de porter la lumière sur les questions difficiles et de préparer dans l'ordre moral les recherches et les travaux nécessaires au progrès.

Et ce n'est pas tout encore : ces associations féminines laïques doivent provoquer la formation de sociétés de récréation, de cercles de délassement, dont l'objet serait de donner aux jeunes ouvrières des distractions saines et élevées, auxquelles l'attrait serait fourni par la lecture, la musique et même la danse, toutes choses louables ou innocentes en elles-mêmes, et qu'il serait bon de faire présider maternellement par quelqu'une des fondatrices de ces sociétés, dont la présence serait à la fois un gage de sécurité, et, nous le croyons, une cause de profonde satisfaction [1]. Ainsi, les femmes de toutes classes cesseraient de rester étrangères les unes aux autres ; les relations, qui n'ont lieu aujourd'hui qu'*au travers* de tiers dont l'industrie est de servir d'intermédiaires entre les travailleuses et les acheteuses, deviendraient directes et feraient naître des liens nouveaux : l'esprit de solidarité et de mutualité. Ces conditions essentielles nous paraissent, avec la fondation d'un enseignement professionnel complet, joint à la réforme de l'enseignement moral ou plutôt à l'*introduction d'un enseignement moral sincère et solide, aussi net sur la question des mœurs que sur les questions de probité*, les garanties principales de l'amélioration du sort des femmes laborieuses, du relèvement des mœurs et d'un progrès considérable dans l'ordre social.

[1] De telles sociétés existent en Belgique ; voir *Les sociétés ouvrières de Gand*, par F. Laurent, professeur à l'Université de Gand ; voir encore *Les soirées populaires de Verviers ; Les réunions populaires de Mons*, etc.

PUBLICATIONS EN VENTE AU BUREAU DU BULLETIN CONTINENTAL

5, rue du Seyon, Neuchâtel.

Actes du Congrès de Genève, 2 forts vol. in-8, le premier de 580 pages, le second *(sous presse)* de plus de 600 pages. Prix de souscription : 12 fr.

Matériaux recueillis par le Commissariat général du Congrès de Genève pour les travaux des Sections, gr. 8° de 336 pages : 4 fr.

Fascicule A. Mémoire sur la prophylaxie des maladies contagieuses, par M. A. HUMBERT.

Fascicule B. Lois et Règlements sur la prostitution.

Fascicule C. Etude de législation comparée, par M. Sheldon AMOS.

Fascicule D. Actes relatifs à la police des mœurs en France.

Une Voix dans le désert, par Mme Joséphine-E. BUTLER. Edition 8° : 80 c. — in-12 : 50 c.

Une question sociale. *L'Etat et la Moralité publique,* par D. SAUTTER, 3e édit., in-12. 50 c.

Résultats sanitaires des Actes du Parlement relatifs aux maladies contagieuses dans les armées de terre et de mer de la Grande-Bretagne, par le Dr J. Birkbeck NEVINS, in-12 : 50 c.

Les maisons de tolérance au point de vue de l'hygiène, par le Dr Paul LADAME, in-12 : 10 c.

La police des mœurs gardienne de la santé et de la morale. Lettre à M. A.-S. Morin, par H. MINOD, in-12 : 25 c.

Avant l'aurore. Appel aux hommes, in-12 : 1 fr. 50 c.

La traite des Blanches, par F. TACUSSEL : 40 c.

Le Bulletin continental. Revue mensuelle des intérêts de la moralité publique et Journal du bien public, d'économie sociale et d'éducation populaire.

1re année, du 15 décembre 1875 au 31 décembre 1876, un volume broché : 5 fr.

2e année, du 1er janvr au 31 décembre 1877, en livr : 3 fr. 60 c.

3e année 1878. *Conditions d'abonnement :* Suisse, 3 fr. 20; Union postale, 3 fr. 60.

/

